

LOI SUR LA RÉCONCILIATION

RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL

PRÉPARÉ PAR
RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET RELATIONS AVEC LE NORD MANITOBA

Février 2022



Table des matières

Reconnaissance territoriale	4
Sommaire : Le chemin de la réconciliation au Manitoba	5
Contexte	8
Introduction	12
Appels à l'action : Héritage - Nouvelles initiatives	13
Protection de l'enfance.....	13
Éducation	15
Langue et culture	18
État de santé	18
Justice.....	21
Appels à l'action : Réconciliation – Nouvelles initiatives.....	27
Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	27
Proclamation royale et pacte de réconciliation;.....	28
Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.....	28
L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire	28
Conseil national de réconciliation.....	30
Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires	30
Les excuses de l'Église et la réconciliation.....	31
L'éducation pour la réconciliation	31
Programmes pour les jeunes	33
Musées et archives	33
Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation.....	34
Centre national pour la vérité et la réconciliation.....	35
Commémoration.....	35
Les médias et la réconciliation.....	36
Les sports et la réconciliation	36
Les entreprises et la réconciliation	38

Nouveaux arrivants au Canada	39
Autres actions de réconciliation – Nouvelles initiatives	40
Climat et environnement.....	40
Santé et bien-être	40
Logement et infrastructure.....	41
Langue et culture	42
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.....	42
Politiques et processus	42
Sécurité et protection	43
Développement des compétences et formation.....	44
Les jeunes.....	44
Réponses à la COVID-19.....	45
Appels à l’action : Héritage – Initiatives en cours.....	47
Protection de l’enfance.....	47
Éducation	50
Langue et culture	55
État de santé	56
Justice.....	60
Appels à l’action : Réconciliation – Initiatives en cours.....	67
Gouvernements canadiens et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)	67
Proclamation royale et pacte de réconciliation;.....	69
Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.....	69
L’équité pour les Autochtones dans le système judiciaire	69
Conseil national de réconciliation.....	71
Une formation de sensibilisation à l’intention des fonctionnaires	71
Les excuses de l’Église et la réconciliation.....	73
L’éducation pour la réconciliation	73
Programmes pour les jeunes	74

Musées et archives	74
Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation	75
Centre national pour la vérité et la réconciliation.....	76
Commémoration.....	76
Les médias et la réconciliation.....	76
Les sports et la réconciliation	77
Les entreprises et la réconciliation	80
Nouveaux arrivants au Canada	82
Autres actions de réconciliation – Initiatives en cours.....	83
Santé et bien-être	83
Logement et infrastructure.....	83
Langue et culture	83
Développement des compétences et formation.....	84
Développement économique	84
Perspectives d'avenir	87

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les territoires ancestraux des nations suivantes : Anishinaabeg, Anishinewuk, Dakota Oyate, Denesuline et Nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur le territoire des Métis de la rivière Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Sommaire : Le chemin de la réconciliation au Manitoba

La Loi sur la réconciliation reconnaît que le Manitoba est situé sur les terres et territoires traditionnels des peuples autochtones. De plus, la Loi reconnaît que le gouvernement du Manitoba a profité et continue de profiter des relations et traités historiques établis avec les peuples et les nations autochtones. Le gouvernement du Manitoba reconnaît en outre que les peuples autochtones du Canada ont subi de nombreuses violations des droits de la personne qui leur ont causé de grands torts depuis les premiers contacts avec les Européens. Par voie législative, nous reconnaissons que la réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones et leur histoire, leur langue et leur culture, et que la réconciliation est nécessaire pour résoudre les problèmes de colonisation.

Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord est heureux de présenter le sixième rapport d'étape annuel sur la réconciliation. Cette année, le rapport met l'accent sur les thèmes des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), qui visent à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et à faire progresser la réconciliation au Canada.

Le présent rapport est subdivisé en deux grandes catégories, en fonction de la progression des initiatives actuelles et précédentes. La première moitié du rapport porte sur les nouveaux efforts entrepris par le gouvernement du Manitoba entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, tandis que la deuxième moitié porte sur les activités déjà déclarées ou entreprises avant le 1^{er} avril 2020.

Le gouvernement du Manitoba fait état de mesures qu'il a prises en s'inspirant des deux grandes catégories portant sur l'héritage et la réconciliation que la CVR a présentées dans son rapport final intitulé, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Une troisième catégorie « Autres activités de réconciliation » est incluse et énumère un certain nombre d'initiatives qui permettent d'approfondir la réconciliation en dehors des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. En raison des circonstances sans précédent de 2020 et 2021, une section spéciale sur les initiatives liées à la COVID-19 a également été ajoutée.

La section sur l'héritage énonce les efforts déployés par le gouvernement du Manitoba pour remédier aux disparités qui existent entre les Autochtones et les non-Autochtones dans les institutions et les systèmes sociaux, politiques et économiques de la province. Nous avons collaboré avec beaucoup de fournisseurs de services et organismes différents pour combler les lacunes dans les domaines suivants : protection de l'enfance, éducation, langue et culture, santé et justice.

La section sur la réconciliation fait état de notre travail visant à établir et à entretenir des relations mutuellement respectueuses entre les Autochtones et les non-Autochtones, et à créer une société plus équitable et plus inclusive. En partenariat avec de nombreuses autres organisations, le gouvernement du Manitoba a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans bon nombre de domaines énoncés dans les appels à l'action de la CVR.

La dernière section de ce rapport traite de l'avenir et de la façon dont le gouvernement du Manitoba continuera de s'appuyer sur les progrès qu'il a réalisés en vue de la réconciliation dans la province. Notre gouvernement reste déterminé à continuer de collaborer avec les nations et les peuples autochtones pour orienter les travaux et l'élaboration d'une stratégie de réconciliation dans notre province.

Contexte

Le 2 juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a publié son rapport intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, qui comportait notamment 94 appels à l'action adressés aux gouvernements, aux églises, aux organisations et à l'ensemble des Canadiens. La CVR a publié un rapport final le 15 décembre 2015.

En mars 2016, la Loi sur la réconciliation a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba. Elle fait état de l'engagement du gouvernement à l'égard de la réconciliation, guidé par les appels à l'action de la CVR ainsi que par les principes établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le terme « réconciliation » s'entend du processus continu d'établissement et de maintien de relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones qui permet d'instaurer un climat de confiance, de confirmer les ententes historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive. Les efforts de notre gouvernement à l'égard de la réconciliation sont guidés par les principes suivants qui sont le respect, la collaboration, la compréhension et l'action :

Respect : La réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones. Le respect repose sur la connaissance et la reconnaissance de leur histoire et la valorisation de leurs langues, cultures, pratiques et traditions juridiques.

Collaboration : La réconciliation est fondée sur la collaboration avec les nations et les peuples autochtones.

Compréhensif : Les efforts déployés en vue d'une compréhension accrue des relations historiques et contemporaines entre les peuples autochtones et non autochtones ainsi que les espoirs et les aspirations des nations et des peuples autochtones contribuent à la réconciliation.

Mesure de suivi : La réconciliation progresse grâce à des mesures concrètes et constructives qui améliorent les relations actuelles et futures entre les peuples autochtones et non autochtones.

L'engagement du Manitoba à l'égard de la réconciliation vise particulièrement à remédier aux séquelles persistantes et de longue date des pensionnats et à réconcilier les peuples autochtones et non autochtones du Manitoba. Le travail de la CVR et le courage des survivants qui ont fait part de leurs expériences servent d'important catalyseur de changement. Comme la réconciliation occupe depuis longtemps une place importante au Manitoba, nos efforts s'inspirent également des pratiques exemplaires et des partenariats avec collectivités des

Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que du travail des organisations et des gouvernements autochtones.

La Loi sur la réconciliation prévoit un mécanisme transparent de surveillance et d'évaluation des mesures prises par le gouvernement du Manitoba pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus de réconciliation. Conformément aux dispositions de cette loi, Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord Manitoba publie un rapport annuel pour surveiller les progrès du gouvernement à l'égard de la réconciliation. Ce rapport fait état d'une responsabilité collective qui se manifeste par les nombreux partenariats entre le gouvernement du Manitoba, les collectivités et organisations autochtones, ainsi que les fournisseurs de services privés et sans but lucratif qui collaborent pour promouvoir la réconciliation au Manitoba. Comme la CVR le préconise, il est fondamental de partager la responsabilité de la réconciliation pour redresser les torts du passé, pour guérir et pour parvenir à la réconciliation des nations.

Une remarque concernant la terminologie

Dans le contexte du présent rapport, les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive pour les Premières Nations et les peuples nord-américains et leurs descendants, notamment : Les Premières Nations, les Métis, les Inuits et les personnes d'origine autochtone qui ne s'identifient pas comme l'un de ces trois peuples distincts. Ces dernières années, le terme anglais « Indigenous » a remplacé le terme « Aboriginal », mais certains programmes préexistants utilisent toujours le terme « Aboriginal » dans leurs conventions d'appellation. Les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive, mais nous reconnaissons l'histoire, les langues, les pratiques culturelles et les croyances spirituelles propres aux différents peuples et nations.

Le terme anglais « Aboriginal » est toujours en usage dans certains contextes juridiques et désigne les personnes ayant des droits légaux précis en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : Les Indiens (plus communément appelés Premières Nations), les Métis et les Inuits. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances.

Premières Nations : Les Autochtones inscrits et non inscrits au Canada identifiés par différents groupes culturels, nationaux ou linguistiques qui ne sont ni Métis ni Inuits. Par exemple, les groupes linguistiques des Premières Nations autochtones du Manitoba comprennent les Cris, les Ojibwés, les Dakotas, les Oji-Cris et les Dénés. Le terme « Premières Nations » est devenu d'usage courant dans les années 1970 afin de remplacer le terme « Indien », que beaucoup trouvent offensant en raison de son origine fautive et de ses liens avec les politiques coloniales discriminatoires en vertu de la Loi sur les Indiens.

Métis : Aux fins des droits prévus à l'article 35, le terme « Métis » désigne des peuples distincts qui, en plus de leur ascendance mixte autochtone et européenne, ont leurs propres coutumes et une identité de groupe reconnaissable, distincte de leurs ancêtres européens et autochtones. Il convient de noter que le terme *peuples métis* désigne toutes les personnes d'ascendance mixte autochtone et non autochtone, alors que *les Métis* désignent exclusivement les peuples autochtones d'ascendance mixte française ou inuite-française des Premières Nations. Une collectivité métisse est un groupe de Métis qui possèdent une identité collective propre, vivant ensemble dans la même région géographique et ayant un mode de vie commun.

Introduction

Le sixième *rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation* respecte les thèmes présentés dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Nous présentons nos progrès à l'égard de la réconciliation en fonction des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), qui visent à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et à faire progresser la réconciliation au Canada. Ce rapport comprend un résumé des nouvelles mesures prises par le gouvernement du Manitoba et nos partenaires entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 ainsi qu'un résumé des activités déjà déclarées et celles qui sont en cours. Ce rapport contient huit sections :

Nouvelles initiatives

- 1) Appels à l'action n° 1 à 42 : Héritage
- 2) Appels à l'action n° 43 à 94 : Réconciliation
- 3) Autres actions de réconciliation
- 4) Initiatives liées à la COVID-19

Initiatives en cours

- 5) Appels à l'action n° 1 à 42 : Héritage
- 6) Appels à l'action n° 43 à 94 : Réconciliation
- 7) Autres actions de réconciliation
- 8) Perspectives d'avenir

Chaque section de ce rapport résume les mesures prises pour donner suite aux différents appels à l'action décrits par la CVR. La mobilisation des nations et des peuples autochtones est essentielle à nos efforts à l'égard de la réconciliation et elle transparaît dans les mesures décrites sous chaque thème.

En raison des difficultés rencontrées tout au long de la pandémie de COVID-19, un certain nombre d'initiatives, de possibilités de financement et de projets ont été amorcées ou prolongés. D'autres projets financés ont subi un changement de portée nécessaire en raison des mesures de santé et de sécurité publiques. Des renseignements supplémentaires sur la réponse du gouvernement du Manitoba à la pandémie COVID-19 et sur la façon dont elle a été mise en œuvre dans un esprit de réconciliation sont détaillés dans la section Réponses à la COVID-19.

Appels à l'action : Héritage - Nouvelles initiatives

La présente section vise à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats sur les peuples autochtones et aux disparités qui existent entre les peuples autochtones et non autochtones dans les institutions et systèmes sociaux, politiques et économiques de la province.

Protection de l'enfance

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 1 à 5

Au Manitoba, un nombre disproportionné d'enfants pris en charge par les services à l'enfant et à la famille sont autochtones. Ces chiffres correspondent aux circonstances dans lesquelles de nombreuses familles autochtones vivent et sont associés aux séquelles laissées par la colonisation, les pensionnats et la perte d'identité culturelle. Ces appels à l'action obligent les gouvernements à :

- réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge;
- faire état du nombre d'enfants autochtones pris en charge et des dépenses totales consacrées aux services préventifs;
- Mise en œuvre du principe de Jordan :
- Fournir des soins pertinents sur le plan culturel et adopter une loi qui confirme le droit des gouvernements autochtones de maintenir en place leurs propres organismes de protection de l'enfance.

Progrès réalisés à ce jour :

Les mesures visant à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge comprennent :

- Appui financier de 500 000 \$ au Winnipeg Boldness Project, un projet autochtone qui favorise l'innovation sociale pour améliorer la santé et le bien-être des enfants et des familles de la région de Point Douglas. Winnipeg Boldness Project utilise une approche communautaire pour améliorer la situation des enfants. Le soutien assurera la continuité du partenariat avec les initiatives Granny's House et The Community Helpers qui visent toutes deux à transformer la protection de l'enfance.
- Soutien de 5,6 millions de dollars au Manitoba Non-Profit Housing Association pour la création du programme pilote Rent Back. Grâce à des partenariats avec les organismes communautaires End Homelessness Winnipeg et SEED Winnipeg, le Manitoba Non-Profit Housing Association a été en mesure d'octroyer rapidement des prêts uniques et sans intérêts aux familles à faible ou moyen revenu pour leur permettre de s'offrir un logement stable. Les banques d'aide au loyer se sont avérées efficaces pour aider à prévenir l'itinérance.
- Création du service d'intervention d'urgence *Community Helpers - Nagikueng Abinojiik* pour les familles du quartier North End de Winnipeg. Ce programme autochtone de 24 heures vise à diminuer les interventions de la protection de l'enfance et à garder les familles réunies en leur offrant, ainsi qu'aux aidants naturels, une stabilité et un bien-être individuel et familial

accrus. L'initiative fait appel à des membres de la collectivité rémunérés, appelés « aides communautaires », afin d'offrir un soutien communautaire et culturel immédiat, y compris un soutien à l'orientation dans le système de santé mentale et de toxicomanie, une intervention d'équipe de crise mobile, une thérapie de courte durée et une ligne d'écoute téléphonique offerte en tout temps. Le programme est offert en partenariat avec le Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre, le Macdonald Youth Services et de Fearless R2W.

- Création et mise en œuvre de l'initiative *Wahbung Abinoojik : The Community Helpers*. Ce programme vise à offrir des services permanents, pertinents du point de vue culturel et axés sur les besoins pour répondre aux situations où les enfants et les jeunes risquent de quitter leur famille ou leur placement des services à l'enfant et à la famille. L'équipe d'aides communautaires travaille avec des bénévoles formés pour fournir un soutien aux familles par l'intermédiaire d'une aide immédiate en situation de crise et d'une planification collaborative pour répondre aux besoins à long terme.
- Soutien à l'organisme Community Addiction Response Team qui met en relation les familles métisses vulnérables aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie ou qui font l'objet d'interventions des services à l'enfant et à la famille, avec des mentors familiaux, leur donnant ainsi accès aux services pour éviter les appréhensions par les services à l'enfant et à la famille. L'objectif est de garder les familles réunies tout en soutenant les parcours de rétablissement des parents et des aidants naturels. Ce programme fonctionne en partenariat avec la régie de services à l'enfant et à la famille des Métis.

Prévention et activités pertinentes sur le plan culturel :

- Investissement de près de 400 000 \$ pour soutenir l'expansion du projet Mothering à la Mount Carmel Clinic. Le projet Mothering vise à maintenir les familles réunies en orientant les mères vulnérables vers les services et les soutiens dont elles ont besoin, et fournit une voie proactive à la diminution du nombre d'enfants pris en charge. Le programme de soutien accru par l'intermédiaire du projet Mothering fait partie de la stratégie du Manitoba visant à remplacer l'utilisation de signalement des naissances par des mesures de soutien préventives et communautaires pour les familles.
- Soutien à Granny's House, une initiative communautaire offrant un service de répit aux familles du secteur North End de Winnipeg qui risquent l'intervention du système de protection de l'enfance. Des soutiens prioritaires sont accordés aux familles autochtones, et les objectifs du programme sont d'améliorer le bien-être mental des parents et des aidants naturels en plus de réduire les interventions de la protection de l'enfance.

Faire état du nombre d'enfants pris en charge :

- Le Manitoba a contribué au Rapport de 2020 sur les enfants et les jeunes autochtones pris en charge du groupe de travail provincial et territorial sur les enfants et les jeunes autochtones pris en charge par les services sociaux. Ce rapport proposait un aperçu ponctuel des données sur les enfants autochtones pris en charge et a démontré les défis importants que pose la comparaison des données entre les administrations. Le rapport a été publié au Canada en

avril 2021. Pour la période de 2017-2018, le nombre d'enfants pris en charge au Manitoba a diminué de 3,6 % par rapport à l'année précédente, soit la première réduction en 15 ans. Les chiffres du 31 mars 2018 ont montré que les réunifications des familles ont augmenté de plus de huit pour cent au Manitoba, alors que les appréhensions ont diminué de plus de neuf pour cent par rapport au 31 mars 2017.

Le principe de Jordan :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Dispositions législatives en matière de protection des enfants :

- Mise en œuvre de normes nationales relatives aux dispositions des services à l'enfant et à la famille pour les enfants autochtones.
- Élaboration d'un programme de formation pour les parents nourriciers qui s'occupent d'enfants autochtones, lequel est axé sur la sensibilité culturelle et les liens avec les régies et les partenaires de services à l'enfant et à la famille.

Éducation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 6 à 12

Le Manitoba souhaite remédier aux séquelles du colonialisme sur la réussite éducative des peuples autochtones en offrant de la formation et du soutien à l'emploi aux jeunes et aux adultes partout au Manitoba. Les taux plus faibles de réussite scolaire chez les jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits peuvent être liés aux séquelles laissées par les répercussions du colonialisme, comme les expériences de pauvreté, l'instabilité du logement et de la santé, et la violence familiale. Les torts causés ont également des répercussions sur les résultats scolaires et la réussite professionnelle des adultes, y compris les survivants et les générations subséquentes.

Bien que ces appels à l'action s'adressent au gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba a traité de nombreuses questions concernant ce qui suit :

- Éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones;
- Éliminer et signaler l'écart qui existe entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve sur le plan du financement; et
- Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture.

Progrès réalisés à ce jour :

Éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones :

- Plus de 1,0 million de dollars ont été accordés pour des projets liés au développement économique, au renforcement des capacités et à la préservation des lacs et des pêches dans le Nord du Manitoba par l'intermédiaire du Fonds des initiatives autochtones et du Nord. Le Fonds soutient financièrement des projets visant à améliorer le bien-être des Autochtones.
- Services d'aide à l'emploi fournis par l'intermédiaire de la Solution pour la soumission de données des fournisseurs de services. Ce projet offre des services d'aide à l'emploi comme la rédaction de curriculum vitæ et de lettres d'accompagnement, la préparation d'entrevues d'emploi, l'information sur le marché du travail et le développement de l'emploi et le jumelage. Ces services sont offerts par l'intermédiaire du Cross Lake Resource Center, du Wabowden Employment and Training Resource Centre, du Thicket Portage Resource Centre et du Lynn Lake Regional Resource Centre.
- Le ministère de l'Éducation du Manitoba a publié le rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année et l'initiative Une meilleure éducation, dès maintenant : Donner la priorité aux élèves qui a été élaborée en réponse aux recommandations de la CVR. Cette stratégie décrit les mesures à prendre au cours des cinq prochaines années et ultérieurement, notamment :
 - Élaboration d'une stratégie d'inclusion autochtone.
 - Création de l'initiative Aînés et gardiens du savoir dans les écoles.
 - Amélioration de l'enseignement adapté à l'âge dans les pensionnats.
 - Réduction de l'écart de rendement entre les élèves autochtones et non autochtones
 - Augmentation du taux d'obtention de diplômes des élèves autochtones, qui est de 51 % en 2019.
 - Travailler avec les gouvernements, les facultés d'éducation et au sein du système de la maternelle à la 12^e année pour créer une stratégie globale de recrutement et de maintien en poste du personnel scolaire afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques et de combler le nombre limité d'enseignants de langues autochtones.

Élimination et déclaration des écarts de financement entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Amélioration des niveaux de scolarisation et des taux de réussite :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture :

- Élaboration du [répertoire du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba](#) (2021), en veillant à ce que les ressources affichées dans le répertoire, utilisées par les enseignants et les parents pendant les périodes d'apprentissage à distance en raison de la pandémie, comprennent les points de vue autochtones. Voici quelques exemples :
 - Maternelle : *Learning from the Land (Apprendre de la terre)*;
 - 1^{re} année : *Louis Riel Day (Jour de Louis Riel)* et *The Metis Inquiry Project (Le projet d'enquête sur les Métis)*;
 - 3^e année : *Indigenous Peoples of the World (Les peuples autochtones du monde)*;
 - 4^e année : *All about Treaties (Tout sur les traités)* et *St. Laurent: A Living Culture (Le Saint-Laurent : une culture vivante)*;
 - 5^e année : *Three Sisters (Indigenous agriculture) (Trois sœurs [agriculture autochtone])*; et
 - 6^e année : *Residential Schools System (Système des pensionnats)*.

- Un projet pilote de cours de 9^e année sur les langues et les cultures autochtones a débuté dans les divisions scolaires et une école des Premières Nations. Des représentations des aînés Cris, des Ojibwe, des Ojibwe-Cris, du dakota, du déné, de l'inuktitut et du michif ont été incluses dans le processus de création. La création de cours pour la 10^e à la 12^e année est prévue pour 2021.

Aider les parents à participer à l'éducation de leurs enfants;

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Langue et culture

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 13 à 17

La colonisation et le système de pensionnats ont eu des répercussions sur le sentiment d'appartenance de nombreux survivants et des générations subséquentes des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Nous reconnaissons que les liens avec la langue, la culture et le patrimoine sont essentiels, surtout pour permettre aux jeunes de se réapproprier leur identité et de se rapprocher de la collectivité et de la société. Ces premiers pas vers la réappropriation de l'identité des Premières Nations, des Métis et des Inuits et la promotion d'une meilleure compréhension de leur langue, de leur culture et de leur patrimoine appuient la voie de la réconciliation.

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral, mais le Manitoba a pris des mesures dans l'optique des appels à l'action pour soutenir les langues et la culture autochtones. Les mesures relevant de ce thème soulignent la préservation et la restauration des langues autochtones et le soutien de la culture et du patrimoine.

Progrès réalisés à ce jour :

Appuyer la préservation et la réappropriation de la culture et des langues autochtones :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

État de santé

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 18 à 24

Dans la présente section, on demande à tous les ordres de gouvernement de souligner la façon dont les séquelles laissées par le colonialisme et les pensionnats autochtones ont entraîné des conséquences négatives sur la santé des Autochtones. Ces appels à l'action consistent en ce qui suit :

- Réduire l'écart entre l'état de santé des populations autochtones et non autochtones;
- Reconnaître et utiliser les pratiques de guérison autochtones;
- Améliorer les compétences culturelles;
- Accroître le nombre de professionnels autochtones dans le système de santé.

Veillez noter que les mesures et les initiatives propres à la COVID-19 sont détaillées dans la section Réponses à la COVID-19 du présent rapport.

Progrès réalisés à ce jour :

Comblent l'écart dans les résultats en santé :

- Investissement de 675 000 \$ dans le Programme des créateurs de rêves PAX, une initiative de santé mentale et de lutte contre les dépendances dirigée par les jeunes, qui permet aux jeunes de jouer un rôle de leadership au sein de leurs collectivités afin de promouvoir la paix, la santé, le bonheur et la productivité. Cette initiative a donné lieu à des projets de sensibilisation dirigés par des jeunes de Pukatawagan, Norway House, Chemawawin et de la division scolaire Rolling River. Le soutien du Programme des créateurs de rêves PAX s'harmonise également avec les recommandations formulées dans le rapport de VIRGO visant à accroître le soutien en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances au sein des collectivités. Le financement est fourni sur trois ans.
- Élargissement des services intégrés à l'intention des jeunes par la création de cinq nouveaux carrefours jeunesse à Winnipeg, Selkirk et Brandon. Les deux carrefours de Winnipeg sont respectivement dirigés par et en partenariat avec Ka ni Kanichihk et Eagle Urban Transition Centre, et le carrefour de Selkirk a été créé par la Première Nation de Peguis et dessert les jeunes autochtones et non autochtones de Selkirk, de la Première Nation de Peguis et d'autres collectivités d'Interlake.
- Un nouveau financement annuel de 300 000 \$ a été accordé à WE24, un espace communautaire sûr exploité par la Spence Neighbourhood Association. Le financement annuel permet à WE24 d'élargir son service d'accueil en tout temps.
- Financement de 88 000 \$ à l'organisme End Homelessness Winnipeg, un organisme dirigé par des Autochtones, pour aider les organismes provinciaux de lutte contre la violence familiale à mettre en œuvre le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri, mis au point par le gouvernement fédéral. Ce système permettra aux organismes de lutte contre la violence familiale de mieux aider les survivants de violence familiale qui ont des besoins uniques en matière de logement ainsi que des difficultés à accéder aux programmes de logement social. Le système permettra d'améliorer l'accès et les résultats pour les personnes qui ont accès aux services d'hébergement.
- Distribution de fonds municipaux à Brandon, Dauphin, Flin Flon, Morden, Portage la Prairie, Selkirk, Steinbach, The Pas, Thompson et Winkler pour répondre aux besoins de logement des Manitobains vulnérables. Chaque municipalité sera en mesure de créer des programmes sur mesure pour mieux répondre aux besoins en matière d'accessibilité du logement et de développement immobilier de ses collectivités.
- Élargissement des critères d'admissibilité et de l'offre du vaccin antigrippal à forte dose pour inclure les personnes vivant dans une Première Nation ou une collectivité éloignée et celles qui vivent au nord du 53^e parallèle de latitude.

- Investissement continu dans la mise en œuvre d'un certain nombre de cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances un peu partout au Manitoba, dont une dans le Nord. Ce nouveau modèle desservira tous les Manitobains, y compris les Autochtones dans les réserves et hors réserve. Les services seront fournis par la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, les offices régionaux de la santé et d'autres ressources régionales comme les collectivités autochtones.

Services de soins de santé adaptés à la culture :

- Appui au renforcement des capacités communautaires pour créer un environnement culturellement approprié pour les futurs services de guérison afin de fonctionner en partenariat avec le centre Clan Mothers.
- Veuillez vous reporter à la section Réponses à la COVID-19 pour obtenir plus de renseignements sur les progrès réalisés dans le cadre de ces appels à l'action.

Formation appropriée sur le plan culturel et augmentation du nombre de professionnels autochtones dans le système de santé :

- Veuillez vous reporter à la section Réponses à la COVID-19 pour obtenir plus de renseignements sur les progrès réalisés dans le cadre de ces appels à l'action.

Justice

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 25 à 42

Les taux élevés d'incarcération des Premières Nations, des Métis et des Inuits peuvent être liés à la colonisation, aux actes néfastes subis par les enfants dans les pensionnats et aux traumatismes intergénérationnels. La plus grande partie des appels à l'action relève du thème de la justice. Les appels à l'action visant les gouvernements provinciaux comprennent ce qui suit :

- Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes autochtones en détention;
- Fournir aux contrevenants des services pertinents sur le plan culturel;
- Trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement et reconnaître les systèmes de justice autochtone;
- Répondre aux besoins des contrevenants atteints de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF);
- financer adéquatement les programmes de services aux victimes destinés aux peuples autochtones.

Progrès réalisés à ce jour :

Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes Autochtones en détention :

- Le gouvernement du Manitoba a institué l'initiative de tableaux de bord équilibrés à l'échelle du gouvernement. Cette initiative permettra aux Manitobains et Manitobaines de mesurer les progrès du gouvernement à l'égard des principaux objectifs stratégiques, y compris la

réconciliation. Le ministère de la Justice du Manitoba a mis en œuvre une mesure de suivi des taux d'incarcération par habitant des Autochtones en détention afin de mesurer les progrès réalisés en vue de réduire la surreprésentation des Autochtones en détention provinciale. Un taux d'incarcération par habitant est également calculé pour la population non autochtone du Manitoba, puis ces deux taux sont comparés. Les progrès seront signalés dans le rapport annuel du ministère.

- Le ministère de la Justice du Manitoba a publié une demande de manifestation d'intérêts pour concevoir un programme d'obligations à impact social intégrant les cultures, les traditions et les connaissances autochtones afin de réduire la récidive chez les jeunes. Le programme comprendra les familles des utilisateurs du programme et fournira des compétences, de l'éducation et du soutien en matière de santé mentale.
- Réalisation d'un examen indépendant de la Loi sur les services de police, ce qui a entraîné la formulation de 70 recommandations allant de modifications mineures à la création d'une nouvelle loi distincte et de systèmes exhaustifs de normes réglementaires et de surveillance. Une équipe de mise en œuvre a été créée pour mener des recherches et des consultations auprès de divers intervenants et experts en la matière, y compris des organisations autochtones et non gouvernementales.
- Aide à Resources Assistance for Youth (RAY) grâce à la fourniture de 15 unités d'hébergement d'urgence et de logements de transition pour les jeunes sans-abri, de cinq unités à court terme pour les jeunes quittant les services à l'enfant et à la famille, et de sept unités résidentielles indépendantes à long terme pour les jeunes adultes bénéficiant d'un prolongement de soins des services à l'enfant et à la famille.
- Subvention de 2,8 millions de dollars à la ville de Thompson pour établir et exploiter un centre de dégrisement, qui offrira un environnement sûr et sécuritaire en tout temps aux personnes non violentes et trouvées ivres sur la voie publique pendant que les effets des drogues et de l'alcool se dissipent.
- Octroi de plus de temps pour les tribunaux et les enquêtes sur le cautionnement dans le cadre du programme de cautionnement de fin de semaine, tout en réduisant les retards et le nombre de cautionnements à l'échelle de la province dans le cadre du programme de cautionnement de soir et de nuit.
- Appui à la création du Conseil des ressources du Service des poursuites autochtones, qui se compose de sept procureurs de la Couronne autochtones et d'une personne de soutien.
- S'est assuré que le sous-ministre du ministère de la Justice a reçu des conseils sur les questions liées aux politiques, à la sécurité culturelle, à la réconciliation et à la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice par l'intermédiaire du programme leaders autochtones en justice. Ce programme est composé de dirigeants autochtones de l'ensemble du ministère.

- Compétences de base révisées pour les procureurs de la Couronne afin d'inclure la reconnaissance de l'histoire autochtone et du fait que la connaissance de la Loi sur la réconciliation est nécessaire pour que tous les procureurs de la Couronne exercent correctement leur pouvoir discrétionnaire.
- Le ministère de la Justice a collaboré avec la National Indigenous Lawyers Association et l'Association du barreau autochtone pour améliorer le recrutement.
- Offre de coordination et de soutien financier pour la séance de discussion en ligne nationale tenue le 18 juin 2020 sur la violence contre les femmes, les filles autochtones et les personnes bispirituelles et diversifiées sur le plan du genre. Le personnel de différents ministères du gouvernement du Manitoba a également participé à l'événement.

Fournir aux délinquants des services pertinents sur le plan culturel :

- Appui du développement de la structure de gouvernance de Clan Mothers et de la programmation des pavillons de ressourcement.

Trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement et reconnaître les systèmes de justice autochtones :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Répondre aux besoins des contrevenants atteints de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foétale (ETCAF) :

- Lancement du nouveau programme pilote de trois ans visant à fournir des évaluations et des diagnostics d'ETCAF aux personnes âgées de 18 à 25 ans qui ont des échanges avec le système judiciaire afin d'améliorer l'accès aux programmes et aux soutiens de même qu'à réduire les démêlés futures avec le système judiciaire. Le programme fonctionne en partenariat avec Life's Journey Inc., Manitoba FASD Centre et le CanFASD Research Network.

Programmes de services aux victimes destinés aux peuples autochtones accessibles et financés adéquatement :

- Distribution de 6,4 millions de dollars à 24 organismes communautaires pour appuyer des programmes conçus pour répondre aux divers besoins des victimes et pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes bispirituelles et LGBTQQIA autochtones. Ces programmes comprenaient :
 - Manitoba Keewatinowi Okimakanak, Inc. (MKO) – Les hommes et les garçons autochtones font partie de la solution pour bâtir des collectivités saines et sécuritaires;
 - Fédération des Métis du Manitoba (MMF) – Projet de soutien aux familles des femmes et des filles métisses et autochtones disparues et assassinées;
 - Southern Chiefs Organization (SCO) – Preventing and Addressing Family Violence (Prévenir et combattre la violence familiale);
 - Clan Mothers' Turtle Lodge – Healing Village Social Enterprise Training Program (Programme de formation en entreprise sociale de Healing Village);
 - Ka Ni Kanichihk – Heart Medicine Lodge;
 - Manitoba Moon Voices – Reclaiming our Power and Place (Programme Reclaiming Our Power and Place); et
 - Bear Clan de Portage la Prairie – Noozhek (un terme ojibwé signifiant « Femme ourse ») qui fournit un soutien aux femmes autochtones qui prennent des mesures significatives pour rechercher leurs sœurs volées.

Recommandation d'une commission d'enquête publique sur les causes de la victimisation disproportionnée des femmes et des filles autochtones et les solutions pour y remédier.

- Appui d'initiatives visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants grâce à l'octroi de plus de 900 000 dollars. Voici quelques exemples d'initiatives mises en œuvre :
 - Campagnes de formation et de sensibilisation destinées au personnel hôtelier afin de mieux leur permettre de prévenir et de réagir à l'exploitation sexuelle et à la traite de personnes. Cette initiative renforcera également l'éducation et la sensibilisation du

public par l'élaboration de ressources qui informeront les Manitobains et les Manitobaines de leur obligation de signalement;

- Formation améliorée pour les fournisseurs de services qui travaillent avec les jeunes exploités sexuellement, tenant compte des pratiques exemplaires émergentes et des soutiens améliorés. La formation sera offerte au personnel de soins de jour en groupe, aux travailleurs de la protection de l'enfance et aux organismes partenaires communautaires.
 - Élaboration d'un nouveau modèle de soutien communautaire pour les enfants maltraités au centre Toba Centre for Children and Youth, en consultation avec les intervenants communautaires. Le financement appuiera également la transition du centre vers un centre complet d'appui aux enfants.
 - Mise en œuvre d'enquêtes sur les abus et d'une formation en ligne sur les normes pour le personnel des différents ministères du Manitoba.
- Présentation du Cadre du Manitoba : Lutte contre la violence fondée sur le sexe, publiée par le Comité ministériel de lutte contre la violence fondée sur le sexe en décembre 2020. Le comité sert également de tribune pour coordonner la réponse du Manitoba aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le gouvernement du Manitoba a lancé de nouvelles ressources et de nouveaux services d'aide en ligne pour les victimes dans le cadre du Mois de la sensibilisation aux agressions sexuelles.
 - Présentation d'une nouvelle approche en partenariat avec le Service de police de Winnipeg afin de mieux soutenir les familles victimes de violence familiale qui verront du personnel spécialisé du ministère de la Justice du Manitoba, dont le siège social se trouve au même endroit que celui du Service de police de Winnipeg, de façon à faciliter une intervention mieux coordonnée.
 - Mise en œuvre de soutiens supplémentaires au sein du système de justice pour s'assurer que les victimes et les familles à risque de violence conjugale ou actuellement victimes de violence conjugale reçoivent le soutien dont elles ont besoin plus tôt et avant de se retrouver devant les tribunaux criminels et les tribunaux de la famille. Le Service de soutien aux victimes de violence familiale a été élargi de façon à accroître le soutien fourni aux victimes, dont le conjoint actuel ou ancien participe à un processus de justice réparatrice.
 - Création de la communauté thérapeutique Walking Bear, une nouvelle unité de traitement des traumatismes et des dépendances au centre correctionnel pour femmes qui propose un système de soutien positif et une approche qui a fait ses preuves pour le traitement des dépendances des personnes ayant des antécédents de traumatisme.
 - Établissement d'un partenariat avec le Winnipeg Indigenous Executive Circle pour diriger les engagements auprès des familles urbaines et des survivants dans le cadre d'engagements plus généraux concernant les 231 appels à la justice mise de l'avant dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- Soutien au Winnipeg Indigenous Executive Circle et au Supporting and Strengthening Families Working Group afin de déterminer les priorités propres à la ville de Winnipeg contenues dans les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Appels à l'action : Réconciliation – Nouvelles initiatives

Nos efforts de réconciliation sont établis à long terme et évoluent constamment. Nous nous engageons à élaborer une stratégie approfondie de réconciliation fondée sur la mobilisation des nations et des peuples autochtones. Nous tenons à souligner que nous avons commencé les initiatives de réconciliation avant l'adoption de nos lois et que nous les poursuivrons avant l'élaboration et la publication de notre stratégie. Le Manitoba, en partenariat avec plusieurs autres organismes, a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans le contexte d'un grand nombre des thèmes des appels à l'action de la CVR, notamment :

- Gouvernements canadiens et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Proclamation royale et pacte de réconciliation;
- Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire;
- Conseil national de réconciliation;
- Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires;
- Les excuses de l'Église et la réconciliation;
- L'éducation pour la réconciliation;
- Programmes pour les jeunes;
- Musées et archives;
- Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation;
- Centre national pour la vérité et la réconciliation;
- Commémoration;
- Les médias et la réconciliation;
- Les sports et la réconciliation;
- Les entreprises et la réconciliation;
- Nouveaux arrivants au Canada.

Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 43 à 44

Le Manitoba a l'obligation de consulter sérieusement les Premières Nations, les Inuits et les Métis lorsqu'une décision ou une mesure gouvernementale pourrait porter atteinte ou nuire à leur capacité d'exercer leurs droits ancestraux ou issus de traités. Outre ses obligations constitutionnelles, le Manitoba reconnaît l'importance des relations des peuples autochtones à la terre et appuie une gestion coopérative des ressources naturelles.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fait référence à un large éventail de droits, dont bon nombre relèvent des thèmes précédents, comme la protection de l'enfance, l'éducation et la santé. Afin d'éviter le dédoublement des déclarations, les mesures

suivantes sont prises en réponse aux articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones portant sur les droits ancestraux et issus de traités, les droits en matière de territoire et de ressources, et l'autodétermination.

Progrès réalisés à ce jour :

Droits ancestraux et droits issus de traités des populations autochtones :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Droits relatifs aux terres et aux ressources et autodétermination :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Proclamation royale et pacte de réconciliation;

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 45 à 47

Ces appels à l'action s'adressent au Canada et aux parties concernées par le système des pensionnats. On leur recommande d'élaborer une proclamation royale et un pacte de réconciliation qui définiraient les principes visant à faire progresser la réconciliation. En réponse au rapport final de la CVR intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, le Manitoba a proclamé la Loi sur la réconciliation pour orienter les mesures provinciales à l'égard de la réconciliation.

- Des initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 48 à 49

Ces appels à l'action s'adressent à l'Église et aux parties à la Convention de règlement. On leur demande de respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 50 à 52

Ces appels à l'action concernent principalement le gouvernement fédéral. On demande un financement au gouvernement pour appuyer les instituts de droit autochtone et la publication d'avis juridiques concernant la portée et l'étendue des droits ancestraux et issus de traités. Les

gouvernements fédéral et provincial sont aussi appelés à adopter des principes juridiques relatifs aux revendications de titres ancestraux.

Conseil national de réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 53 à 56

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et le Parlement. On leur demande de mettre sur pied et de financer un Conseil national de réconciliation afin de surveiller et d'évaluer les progrès de la réconciliation et d'en faire rapport chaque année au Parlement et d'élaborer un plan national pluriannuel de réconciliation. Dans l'appel à l'action no 55, on invite tous les ordres de gouvernement à rendre compte des progrès réalisés à l'égard de la réconciliation.

Progrès réalisés à ce jour :

Conseil national de réconciliation :

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires

Appels à l'action de la CVR : N^o 57

Tous les ordres de gouvernement doivent sensibiliser les fonctionnaires à l'histoire des peuples autochtones, y compris leur histoire et les séquelles laissées par les pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits ancestraux et issus de traités, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones.

Le Manitoba offre de nombreuses possibilités d'éducation et de formation organisationnelles, mais certains ministères et directions générales ont également lancé des initiatives pour former leur personnel afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension sur le plan culturel. La décolonisation de la prestation de services et de programmes se produit également par la promotion de politiques et de processus inclusifs, respectueux et réfléchis. En 2020-2021, le gouvernement du Manitoba a investi plus de 150 000 \$ dans des initiatives nouvelles et en cours visant à former les fonctionnaires.

Progrès réalisés à ce jour :

Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires :

- Création et mise en œuvre d'un programme de formation continue pour le personnel judiciaire du ministère de la Justice, la magistrature et les avocats sur l'utilisation des plumes d'aigle dans la culture autochtone.
- Les possibilités d'éducation au ministère de la Justice ont porté sur la réconciliation, la lutte contre le racisme, la colonisation et les traités, y compris l'exercice des couvertures. Elles seront de nouveau offertes au personnel une fois que les restrictions liées à la COVID-19 seront levées. Des enseignements et des formations sur la réconciliation ont été offerts de

façon temporaire. Le tout est axé sur l'esprit et l'intention des traités, ainsi que sur les questions actuelles et historiques liées à la colonisation.

- Offre de nouveaux cours virtuels et de nouvelles séries de conférenciers au personnel du gouvernement du Manitoba grâce à des services de formation interne. Les cours incluaient *The Path to Reconciliation: A Historic and Contemporary Overview, Exploring the Historical and Modern Treaty Relationship*. (*Le chemin de la réconciliation : Un aperçu historique et contemporain, Explorer la relation historique et moderne du traité*).
- Le personnel du gouvernement de tous les ministères a participé à de nombreuses occasions de formation, notamment des séries de webinaires, des cours, des ateliers, des projections documentaires et des exercices, y compris l'Activité des couvertures KAIROS.
 - Ces possibilités ont été créées ou dirigées par de nombreux fournisseurs, dont la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, Clear Direction, Willow Place, la Commission de vérité et réconciliation et le réseau d'employés autochtones de Touchstone.
 - Parmi les sujets abordés, mentionnons le racisme, les préjugés inconscients et la discrimination; l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits; les effets intergénérationnels de la colonisation et des pensionnats; la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; la compétence culturelle; l'esprit et l'intention des traités; les relations de traités modernes et historiques; les effets actuels et historiques de la colonisation; la vérité et la réconciliation; la violence familiale; les pratiques de communication respectueuses, de même que les relations de travail avec les peuples autochtones du Manitoba.
- Accès accéléré à la formation des fonctionnaires, en mettant l'accent sur des cours spécifiques à la compétence interculturelle, à la résolution de conflits, aux droits de la personne et à la lutte contre le racisme.

Les excuses de l'Église et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 58 à 61

Dans ces appels à l'action, on demande de présenter des excuses et des stratégies d'éducation pour les congrégations religieuses, le clergé, les organisations religieuses et les autres parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

L'éducation pour la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 62 à 65

Les peuples non autochtones doivent comprendre l'histoire, la culture et le patrimoine des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour favoriser la réconciliation. Le Manitoba reconnaît

l'importance de mieux faire connaître ce savoir en appuyant des initiatives d'éducation et de formation qui intègrent les perspectives, les connaissances, l'histoire, la culture et les traditions autochtones et en mettant sur pied des ressources et des programmes éducatifs. Ces appels à l'action visent à sensibiliser chaque étudiant aux séquelles laissées par les pensionnats, aux traités et à l'histoire autochtone en les intégrant aux programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année et aux programmes d'études postsecondaires.

Progrès réalisés à ce jour :

Programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Programmes d'études postsecondaires :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Le Conseil des ministres de l'Éducation doit maintenir l'engagement à l'égard des enjeux de l'éducation autochtone :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Organismes jeunesse communautaires :

- Aucune nouvelle mesure précisée.

Programmes pour les jeunes

Appels à l'action de la CVR : N° 66

Dans cet appel à l'action, on demande au gouvernement fédéral d'établir un financement pluriannuel destiné aux organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes pour leur permettre d'offrir des programmes sur la réconciliation et d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires pour les programmes destinés aux jeunes.

Progrès réalisés à ce jour :

Élaborer des programmes communautaires pour les jeunes sur la réconciliation :

- Des initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Musées et archives

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 67 à 70

Bien que ces appels à l'action s'adressent au gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba appuie les appels à l'action concernant ce qui suit :

- Examen des politiques et des pratiques exemplaires des musées;
- Financement de projets de commémoration sur le thème de la réconciliation.

Progrès réalisés à ce jour :

Appuyer et revoir les politiques et les programmes des musées :

- Fournir un soutien en matière de programmation à l'Association des musées du Manitoba (AMM) pour explorer des ateliers de formation et élaborer des politiques et des pratiques exemplaires pour les musées membres, de même que pour appuyer l'Association des musées canadiens dans leur rôle lorsqu'ils répondent aux appels à l'action de la CVR.

Financement de projets de commémoration sur le thème de la réconciliation :

- Des initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 71 à 76

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et concernent le repérage et la documentation des décès et des lieux de sépulture liés aux pensionnats.

Veuillez noter que cette section du rapport est représentative des initiatives nouvellement introduites d'avril 2020 à mars 2021. Depuis le printemps 2021, le gouvernement du Manitoba a pris un certain nombre de mesures supplémentaires à l'égard de ces appels. Une liste à jour de ces mesures est en cours de compilation et sera disponible sur le site Web Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord.

Progrès réalisés à ce jour :

Repérage et collecte des documents relatifs à l'histoire et aux séquelles laissées par les pensionnats :

- Aucune nouvelle mesure précisée.

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des procédures pour le recensement, la documentation, l'entretien, la commémoration et la protection continues des cimetières de pensionnats ou d'autres lieux où les enfants de pensionnats ont été enterrés.

- Aucune nouvelle mesure précisée.

Offrir des cérémonies commémoratives et des marqueurs commémoratifs appropriés pour honorer les défunts :

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

Centre national pour la vérité et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 77 à 78

Dans ces appels à l'action, on demande à ce que tous les ordres de gouvernement collaborent avec le Centre national pour la vérité et réconciliation afin de conserver des dossiers et d'appuyer la recherche qui se rapporte à l'histoire des pensionnats.

Progrès réalisés à ce jour :

Efforts de collaboration provinciaux visant à déterminer et à recueillir les dossiers pertinents à l'histoire et aux séquelles du système des pensionnats :

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

Commémoration

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 79 à 83

Ces appels à l'action concernent principalement le gouvernement fédéral. On lui demande ce qui suit :

- Commémorer les pensionnats et les enfants qu'ont perdus les familles et les collectivités concernées;
- Rendre hommage aux survivants, à leur famille et à leur collectivité;
- Reconnaître les contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.

Veillez noter que cette section du rapport est représentative des initiatives nouvellement introduites d'avril 2020 à mars 2021. Depuis le printemps 2021, le gouvernement du Manitoba a pris un certain nombre de mesures supplémentaires à l'égard de ces appels. Une liste à jour de ces mesures est en cours de compilation et sera disponible sur le site Web de Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord.

Progrès réalisés à ce jour :

Commémoration et hommage aux élèves des pensionnats, aux survivants, à leurs familles et à leurs collectivités :

- Des initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section Initiatives en cours pour en savoir plus.

Reconnaître les contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada :

- Aucune nouvelle mesure précisée.

Les médias et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 84 à 86

Ces mesures concernent le financement du Réseau de télévision des peuples autochtones et à la sensibilisation des journalistes sur l'histoire des peuples autochtones, notamment :

- Histoire et séquelles laissées par les pensionnats;
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Traités et droits des autochtones;
- Droit autochtone;
- Relations entre l'État et les Autochtones.

Les appels à l'action demandent aussi la prise en compte de diverses cultures et perspectives autochtones dans la programmation médiatique.

Progrès réalisés à ce jour :

Enseignement à tous les étudiants de l'histoire des peuples autochtones dans le domaine du journalisme et les écoles des médias :

- Aucune nouvelle mesure précisée.

Les sports et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 87 à 91

Le sport et les loisirs sont essentiels à la santé et au bien-être. Ces appels à l'action portent sur les politiques, les programmes et les initiatives inclusifs en matière de sport ainsi que sur le développement des athlètes autochtones.

Progrès réalisés à ce jour :

Politiques, programmes et initiatives inclusifs en matière de sport :

- Le Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council a organisé un événement virtuel de trois jours axé sur l'histoire des pensionnats, les appels à l'action n^{os} 87 à 91 (Sports et réconciliation), l'éducation aux traités, la reconnaissance territoriale, l'entraînement holistique et les sports. De nombreux ateliers, réunions et événements ont suivi ce premier événement. Des travaux sont en cours pour créer et mettre en œuvre une formation et un espace plus spécifiques pour permettre aux organismes sportifs provinciaux de poursuivre leur apprentissage.
- La rénovation Manitoba Sports Hall of Fame Decade Galleries est presque terminée. Le scénario, les photos et les artefacts choisis pour l'exposition mettent l'accent sur la sensibilisation aux membres autochtones honorés. L'exposition présente également des

questions relatives aux Noirs, aux Autochtones et aux personnes de couleur (BIPOC), aux athlètes paralympiques et aux personnes bispirituelles et LGBTQQIA.

- Appui au Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council Inc. (MASRC) par l'intermédiaire de recherches et des photographies pour un livre à venir qui deviendra la base de la première classe d'intronisation des membres du Manitoba Indigenous Sports Hall of Fame.
- La direction du Hall of Fame a récemment entrepris une formation contre le racisme dans le cadre des séances de Sport Manitoba et de la Diversity, Equality, and Inclusion Conference (conférence sur la diversité, l'égalité et l'inclusion) de la Société Voyage Manitoba, où ont lieu des discussions et des conférences sur la vérité et la réconciliation.
- Le coordonnateur des opérations des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) a préparé la participation d'équipe Manitoba à l'initiative de JAAN de 2020 qui devait se tenir à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en juillet 2020. L'événement a été reporté en raison de la COVID-19. Le MASRC a appuyé les participants du Manitoba aux JAAN tout au long du processus.
- Le Programme de soutien aux communautés ethnoculturelles a été créé pour promouvoir les principes de la politique de multiculturalisme du Manitoba en finançant des projets qui favorisent la lutte contre le racisme (p. ex., la réduction des stéréotypes raciaux et de la discrimination), les valeurs du multiculturalisme (p. ex., la prise en compte des droits et des responsabilités du multiculturalisme), l'inclusion interreligieuse (p. ex., le respect et la compréhension accrue des autres confessions) de même que le leadership ou l'engagement des jeunes.

Les entreprises et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 92

Cet appel à l'action recommande au secteur des entreprises d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de s'engager à consulter les peuples autochtones et à établir des relations avec eux. La mise en œuvre de ces recommandations pourrait entraîner des possibilités et des avantages économiques et la recherche du consentement avant l'exploitation des ressources naturelles.

Progrès réalisés à ce jour :

Établissement de relations, possibilités économiques et avantages dans le secteur des entreprises :

- Publication de codes de pratiques de conservation des terres humides de la région boréale pour obtenir des conseils sur la façon d'éviter, de minimiser et de contrer les répercussions de l'exploitation des ressources sur les terres humides de la région boréale.
- Appui aux principales activités de développement économique en accordant des subventions à deux initiatives dans les secteurs de la foresterie et des pêches, dont une subvention supplémentaire de 150 000 \$ pour appuyer OneNorth.

- Participation avec divers organismes, collectivités et représentants pour recueillir des commentaires sur l'examen du cadre de recyclage et de détournement des déchets, y compris le Centre autochtone pour les ressources environnementales, le Green Action Centre/Pathfinders et Services autochtones Canada.
- Collaboration avec les organisations autochtones régionales et provinciales à l'élaboration de la Stratégie pour les sentiers du Manitoba.
- Engagement auprès de la Première Nation Anishinaabe de Roseau River pour discuter d'un futur remplacement de pont.
- Élimination des écarts d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones en favorisant une représentation accrue et un meilleur accès aux possibilités d'emploi par l'intermédiaire du Programme des leaders en formation (volets général, financier et programme d'accès aux carrières).
- Mise en œuvre du projet narratif sur l'éducation minière dans le Nord du Manitoba, qui crée des trousse de formation sur l'éducation minière propres à la collectivité pour quatre collectivités du Nord, et fournit des services d'encadrement et de mentorat aux stagiaires, au besoin, afin d'améliorer leurs capacités à assurer la liaison avec leurs collectivités en matière de développement minier ou d'explorer les possibilités de carrière futures.

Nouveaux arrivants au Canada

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 93 à 94

Ces appels à l'action comprennent ce qui suit :

- Examiner l'examen de citoyenneté afin que l'histoire relatée reflète davantage la diversité des peuples autochtones;
- Examiner la trousse d'information pour les nouveaux arrivants;
- Modifier le serment de citoyenneté.

Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été déterminée dans le cadre de ces appels.

Autres actions de réconciliation – Nouvelles initiatives

Chaque année, le gouvernement du Manitoba met en œuvre et appuie un certain nombre d'initiatives en faveur de la réconciliation qui sortent du cadre des appels à l'action de la CVR du Canada. Voici quelques faits saillants des nouvelles initiatives qui appuient la réconciliation :

Climat et environnement

- Protection des résidents de la province contre les dommages futurs causés par les inondations attribuables aux changements climatiques, en collaboration avec le gouvernement fédéral en vue de mettre la touche finale à l'entente de financement Canada-Manitoba pour le projet longuement retardé de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin.
- Financement de 50 000 \$ à Mother Earth Recycling pour un projet pilote d'un an visant à tester les programmes de recyclage par l'intermédiaire du Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets. Le financement a également permis de fournir des perspectives de croissance.
- Remise de 150 000 \$ au Fonds en fiducie pour la conservation du Centre autochtone pour les ressources environnementales qui travaillera, dans le cadre de la Collaborative Leadership Initiative (initiative de leadership collaboratif), avec des dirigeants autochtones et municipaux, à la réalisation de projets de remise en état des terres humides et de démonstration du régime régional d'échange de crédits de qualité de l'eau en tant qu'outil de réduction de la charge en éléments nutritifs dans le bassin du lac Winnipeg.
- A remis près de 600 000 \$ à des organismes pour des initiatives écologiques locales par l'intermédiaire du Fonds pour la conservation et le climat récemment annoncé. Les candidats admissibles comprennent les organismes sans but lucratif constitués en société, les établissements d'enseignement, les municipalités, les collectivités relevant d'Affaires du Nord, les collectivités autochtones et les entreprises du Manitoba.
- Partenariat avec la Première Nation de Peguis pour employer des chercheurs étudiants afin de diriger un groupe de discussion visant à saisir les perspectives agricoles autochtones et à cerner les intérêts et les possibilités d'exploitation de ces perspectives.

Santé et bien-être

- Formation d'un comité directeur du gouvernement chargé de coordonner une réponse pangouvernementale aux recommandations du rapport du vérificateur général sur la surveillance de la salubrité de l'eau potable, y compris des investissements dans des initiatives d'assainissement, des analyses de l'eau et de l'éducation.
- Octroi de 25 000 \$ à Circles for Reconciliation afin d'élargir les possibilités d'en apprendre davantage sur l'histoire commune des nations et des peuples autochtones canadiens.

L'initiative vise à établir des liens de confiance et d'importance entre les peuples autochtones et non autochtones.

- Réinjection de 25 000 \$ dans le financement provincial de Right to Play, une organisation mondiale qui favorise l'acquisition de compétences fondamentales et habilite les enfants dans un cadre communautaire et axé sur le jeu. Le programme Promoting Life-skills in Aboriginal Youth (PLAY) collabore avec les collectivités autochtones et les organismes urbains du Manitoba pour former des mentors communautaires embauchés localement afin de mettre en place des programmes hebdomadaires axés sur le jeu qui favorisent un mode de vie sain, des relations saines, l'éducation et les compétences en matière d'employabilité. Il fournit également de la formation et du soutien aux mentors communautaires par l'entremise du personnel de Right to Play, puisque les mentors élaborent des programmes qui répondent aux besoins individuels de leur collectivité. En 2020, Right to Play s'est associée à la Première Nation de St. Theresa Point, à Duck Bay, au Dauphin Friendship Centre et au Brandon Friendship Centre pour améliorer l'accès des jeunes autochtones à des programmes de jeu culturellement pertinents.
- Grâce au Programme des écoles communautaires, qui harmonise l'éducation sur place, le rétablissement et le renforcement des liens avec la communauté, une formation a été offerte à 49 personnes-ressources de la communauté, de même qu'un soutien scolaire afin d'améliorer l'offre de services en santé mentale dans les écoles élémentaires. Trois webinaires ont été organisés pour soutenir la nutrition, la sécurité et les soins dans les écoles et le bien-être du personnel.

Logement et infrastructure

- En partenariat avec le gouvernement fédéral et les municipalités, le gouvernement du Manitoba a mis en œuvre l'Initiative pour la création rapide de logements. Cette initiative appuie les femmes et les enfants qui sont actuellement sans abri ou risquent de le devenir, par la construction de 18 logements modulaires abordables.
- Don de plus de 2,5 millions de dollars au Manitoba Non-Profit Housing Association, qui sélectionnera et supervisera les propositions de partenaires communautaires pour la prestation de services de soutien aux locataires ciblant initialement 250 personnes sans abri ou à risque d'itinérance. De plus, l'offre de logement rapide à 50 personnes a été possible grâce à l'aide d'organismes partenaires communautaires, notamment Siloam Mission, North End Community Renewal Corp. et le West Central Women's Resource Centre, entre autres.
- Une somme de 225,4 millions de dollars a été investie dans la Stratégie nationale sur le logement bilatérale de 10 ans avec le gouvernement du Canada. La stratégie permettra de protéger, renouveler et d'augmenter le logement social et communautaire en plus d'appuyer les priorités du Manitoba en matière de réparation, de construction et d'accessibilité du logement. Les initiatives financées par la stratégie comprennent le programme de

construction de maisons d'Habitat pour l'humanité, le transfert de biens à l'organisme Wahbung Abinoonjiiag pour des logements culturellement sûrs et abordables pour 24 familles touchées par l'itinérance et la violence familiale et l'allocation pour le logement Canada-Manitoba.

- Amélioration des infrastructures dans plusieurs collectivités du Nord grâce à un investissement de 3,9 millions de dollars. Parmi les projets financés, mentionnons, entre autres, les routes communautaires de Berens River, les réparations d'usines de traitement des eaux à Camperville et Norway House et un site d'enfouissement à Waterhen.

Langue et culture

- Augmentation active des fonds détenus à la Bibliothèque de l'Assemblée législative au sujet de l'histoire des Autochtones, des enjeux actuels, de la revitalisation, de la réconciliation et de l'éducation. Parmi les exemples de ressources documentaires, mentionnons les rapports annuels de la Manitoba Indian Brotherhood, le rapport charnière du juge Kimelman sur la rafle des années soixante, des copies très rares de l'Aurora, une publication de la Rupert's Land Indian Industrial School ainsi qu'une série récente de livres pour enfants de Charlene Bearhead.
- Engagement auprès de plusieurs collectivités autochtones du Manitoba dans le cadre de l'Initiative relative aux noms et aux savoirs des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

- Couverture des coûts associés à la campagne médiatique de Manitoba Moon Voices en reconnaissance de la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées.
- Financement des coûts associés à l'événement virtuel de Keewatinowi Okimakanak du Manitoba afin de créer un espace sûr pour les familles et les survivants et de fournir de l'éducation et de la sensibilisation à ce sujet au grand public. L'événement visait à reconnaître la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées.

Politiques et processus

- Examen de l'ordre de préséance provincial pour y inclure le leadership autochtone.
- Intégration de la reconnaissance territoriale aux programmes de distinctions honorifiques et de prix et d'événements cérémoniels du Bureau du protocole du Manitoba et du Bureau du lieutenant-gouverneur.

- Présentation d'analyses obligatoires des répercussions réglementaires pour toutes les présentations de règlements et de lois à la Commission sur la responsabilisation en matière de réglementation du conseil des ministres. Les analyses tiennent compte des effets positifs et des répercussions négatives sur les collectivités autochtones au Manitoba.
- Formation du groupe de travail de Shoal Lake dans le cadre de la convention tripartite conclue entre la Première Nation de Shoal Lake n° 40, le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg.

Sécurité et protection

- Octroi de 25 000 \$ au Brandon Bear Clan du Fonds de confiscation des biens obtenus ou utilisés criminellement pour l'achat d'une fourgonnette pour ses activités.
- Investissement de 2,6 millions de dollars supplémentaires sur trois ans au Programme des services de police des Premières Nations.
- Investissement de 5,0 millions de dollars dans le nouveau programme Downtown Safety Partnership (DCSP), un partenariat communautaire axé sur l'amélioration de la santé, du bien-être et de la sécurité dans le centre-ville de Winnipeg grâce à un élargissement de la présence des travailleurs de rue, y compris une présence permanente dans des secteurs clés, et ce, pour la première fois. Le DCSP comprend un certain nombre d'organismes, notamment les suivants : Aboriginal Health and Wellness Centre of Winnipeg, Inc., Eagle Urban Transition Centre, End Homelessness Winnipeg et Resource Assistance for Youth (RAY). Le DCSP continue d'établir des partenariats avec des organismes comme le Mama Bear Clan, OPK Manitoba et le Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc. (CAHRD).
- Investissement dans la sécurité alimentaire du Nord du Manitoba par l'intermédiaire du Partenariat canadien pour l'agriculture (240 000 \$) et de l'Initiative d'alimentation saine dans le Nord du Manitoba (500 000 \$). Ces initiatives renforcent et font croître les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada et appuient les projets locaux et régionaux qui contribuent à l'élaboration de systèmes alimentaires sains et culturellement pertinents, tout en améliorant la santé et le bien-être.
- Appuyer le Programme de prévention de la violence familiale du gouvernement fédéral qui vise à améliorer la sécurité des femmes, des enfants et des familles autochtones. Dans le cadre de ce programme, Logement Manitoba fournit et entretient neuf installations d'accueil pour les familles victimes de violence.

Développement des compétences et formation

- Renforcement de la capacité des collectivités autochtones du Nord de faire face aux risques associés aux changements climatiques grâce au projet de formation sur la résilience climatique du Manitoba. Le projet est financé par le Programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA) de Ressources naturelles Canada. Les partenaires comprennent le Prairie Climate Centre et le Turtle Lodge Center of Excellence in Indigenous Education and Wellness.
- Création du Programme de stages en santé pour adultes autochtones, qui offre à 20 adultes autochtones de la région du Centre, de la Manitoba Métis Federation Inc. et aux membres du conseil de bande des services des occasions de jumelage et de l'expérience professionnelle dans le domaine des soins de santé.
- Soutien à une variété de programmes de formation professionnelle qui servent principalement les participants autochtones. Ces programmes permettent aux participants d'acquérir des compétences et de la formation pertinentes à leur carrière et sont exploités à partir de Snow Lake, The Pas, Thompson, Brandon, Winnipeg, et dans les collectivités du nord du Manitoba. Les partenaires incluent la Première Nation de Sandy Bay, le Collège communautaire Assiniboine, la Portage la Prairie Community Revitalization Corporation, le Collège communautaire Red River et les centres d'amitié de Swan River et de Dauphine. Les programmes comprennent :
 - Skills Up!
 - Certificat de transformation du porc
 - STRIVE
 - Compétences d'employabilité et compétences essentielles
 - Partenaires pour des carrières
 - Brandon Energy Efficiency Program
 - Four Directions Employment Services

Les jeunes

- Lancement du projet pilote Programme d'apprentissage de la nutrition à la maison en partenariat avec plusieurs organismes communautaires. Afin de renforcer l'évaluation et de veiller à ce que les enfants qui pourraient souffrir d'insécurité alimentaire continuent de bénéficier du projet pilote, la province a annoncé la prolongation du projet pilote. Les partenaires du projet comprennent Andrews Street Family Centre Inc., Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre Inc., Samaritan House, Food Matters Manitoba, la Table ronde régionale Bayline, le Child Nutrition Council of Manitoba et Producteurs d'œufs du Manitoba. Un total de 7,1 millions de dollars a été investi à ce jour et les partenaires du programme continueront d'appuyer le projet pilote jusqu'à la fin d'août 2021.

Réponses à la COVID-19

Comme déterminé dans les infections à la COVID-19 au Manitoba : Selon le rapport sur la race, l'éthnicité, l'indigénité et la COVID-19 au Manitoba, la COVID-19 n'est pas distribuée de façon égale entre les groupes de population. Entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2020, les peuples autochtones du Manitoba ont représenté 17 % des infections positives à la COVID-19, malgré le fait qu'ils ne représentent que 13 % de la population totale.

Cette section contient de l'information sur une série d'initiatives qui ont été mises en œuvre pour aider à lutter contre la COVID-19. Seules les initiatives qui permettent de réaliser les objectifs de réconciliation de la province et s'inscrivent dans l'esprit des appels à l'action ont été incluses.

- Engagement auprès des dirigeants, des organismes politiques et communautaires des Premières Nations, des cliniciens et des professionnels de la santé autochtones à élaborer une réponse complète de lutte contre la COVID-19. Plusieurs tables rondes de partenariat entre le gouvernement et les collectivités autochtones ont été créées pour faciliter les discussions et les efforts de collaboration menés par les Premières Nations. Les gouvernements et les partenaires communautaires ont travaillé en étroite collaboration avec les dirigeants et les collectivités autochtones pour assurer la planification de cliniques de vaccination et de lutte contre la pandémie au sein des collectivités, qui étaient à la fois accessibles et culturellement appropriées. Le leadership clinique et professionnel au sein des collectivités autochtones a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de modèles et d'outils axés sur la communauté qu'utilise l'équipe de coordination de la réponse à la pandémie de COVID-19 des Premières Nations.
- Mise en œuvre d'une entente de partage des renseignements avec le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba et la Manitoba Inuit Association (MIA) qui s'harmonise aux principes de PCAP (propriété, contrôle, accès et possession), afin de recueillir et d'utiliser des renseignements sur les personnes inuites diagnostiquées ou ayant reçu un vaccin contre la COVID-19 afin de protéger la santé publique contre la menace que représente la pandémie de COVID-19.
- Ratification d'une entente d'échange de renseignements avec Services autochtones Canada, avec l'approbation du Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba, afin de recevoir une copie à jour du registre des Indiens qui est utilisée pour aider à déterminer ou à valider les dossiers des membres des Premières Nations qui ont obtenu un résultat positif à un test de COVID-19 ou qui ont été vaccinés.
- Production de rapports sur les diagnostics positifs à la COVID-19 et transmission de ces rapports à l'équipe de planification et d'intervention en cas de pandémie de COVID-19 des Premières Nations du Manitoba, à la Manitoba Inuit Association et à d'autres bénéficiaires approuvés par le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba et la Manitoba Inuit Association afin d'aider les dirigeants communautaires et les

professionnels de la santé à prévenir ou à limiter les décès et les menaces à la sécurité, à la santé ou au bien-être des membres de la collectivité.

- Signature d'une entente avec le Canada pour appuyer l'accès aérien essentiel aux collectivités autochtones et éloignées du Nord tout au long de la pandémie de COVID-19.
- Création du diplôme en soins infirmiers auxiliaires, offrant un programme de formation communautaire accrédité à 20 Manitobains du Nord pour aider à répondre à la demande accrue de services pendant la pandémie de COVID-19.
- Élargissement des options de soins virtuels afin d'accroître l'accessibilité des soins médicaux tout au long de la pandémie et de réduire les risques liés à la COVID-19 associés aux voyages en provenance des collectivités autochtones du Nord pour les rendez-vous médicaux à Winnipeg.
- Soutien financier accru au programme Vers un chez-soi, une stratégie fédérale sur 10 ans visant à lutter contre l'itinérance. Vers un chez-soi fournit un financement communautaire aux collectivités autochtones urbaines, rurales et éloignées. Le programme a augmenté ses activités tout au long de la pandémie de COVID-19 afin de répondre aux besoins accrus en matière de logement des personnes sans abri.
- Amélioration de l'accès aux audiences en temps opportun grâce à l'utilisation de vidéocomparutions, ainsi qu'à des réunions avec des collectivités précises pour explorer les améliorations de l'accès à la justice. Cela comprend les projets pilotes d'accès à la justice en cours d'élaboration avec les Premières Nations de Grand Rapids et de Cross Lake.
- Lancement de la Stratégie relative aux compétences, au talent et aux connaissances, une feuille de route pour le gouvernement du Manitoba, l'industrie, la collectivité, les établissements d'enseignement et les organisations autochtones pour favoriser une collaboration qui permettra d'accélérer la reprise et la progression économique du Manitoba et de promouvoir des résultats positifs auprès des particuliers et des entreprises à la suite de la COVID-19.

Appels à l'action : Héritage – Initiatives en cours

La présente section vise à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats sur les peuples autochtones et aux disparités qui existent entre les peuples autochtones et non autochtones dans les institutions et systèmes sociaux, politiques et économiques de la province. Il s'agit des initiatives en cours visant à éliminer les disparités dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la langue et de la culture ainsi que de la santé et de la justice.

Protection de l'enfance

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 1 à 5

Progrès réalisés à ce jour :

Les mesures visant à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge comprennent :

- Partenariat continu avec deux fournisseurs de services communautaires, soit le Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre et l'organisme Wabung Abinoonjiag, pour venir en aide aux enfants, en particulier en collaborant avec leurs parents afin de réduire les appréhensions des services à l'enfant et à la famille et à la prise en charge des enfants.
- Fournir du soutien continu pour assurer la mise en œuvre du projet Restaurer le lien sacré, qui permet aux mères autochtones à risques d'entrer en contact avec des doulas ou des aides à la naissance. Le projet permettra de jumeler des doulas à un maximum de 200 mères autochtones qui risquent de voir leur nourrisson appréhendé par la protection de l'enfance. Le projet Restaurer le lien sacré permettra aux mères, aux enfants et à leurs collectivités de tisser des liens solides.
- Poursuivre la mise en œuvre du financement de l'enveloppe unique dédiée aux régies de services à l'enfance et à la famille (SCF), afin de permettre l'utilisation souple des fonds de façon à ce qu'ils soient réorientés vers la prévention et la réduction du nombre global d'enfants pris en charge. Cette approche souple du financement permettra aux organismes de protection de l'enfance de se concentrer sur la préservation et la réunification familiale dans le but de réduire la fréquence des placements dans le système traditionnel de famille d'accueil.
- La poursuite de la mise en œuvre du Plan de transformation de la protection de l'enfance afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants. Ce plan comprend la réduction du nombre d'enfants pris en charge, le renforcement des partenariats avec les familles et les collectivités, une meilleure coordination entre les services et une responsabilisation accrue du public. Le plan du Manitoba vise à :
 - réduire le nombre d'enfants pris en charge;
 - réduire le nombre de jours de prise en charge;
 - favoriser des liens plus durables;
 - favoriser une meilleure coordination des services et la responsabilisation du public.

- Continuer d’offrir de la formation sur le système des pensionnats, les effets intergénérationnels et la vérité et réconciliation par l’entremise des régies et des offices de services à l’enfant et à la famille.
- Continuer d’offrir des renseignements aux organismes directeurs autochtones qui cherchent à exercer leurs compétences sur les services à l’enfant et à la famille en application de leurs propres lois.
- La Société d’aide juridique du Manitoba fournit des conseils pour aider les parents dont les enfants ont été appréhendés, pour contester la nécessité et la durée de la séparation des enfants de leurs collectivités et de leurs familles et pour s’assurer que le système reconnaît les relations familiales uniques des peuples autochtones du Manitoba. La Société d’aide juridique du Manitoba souhaite obtenir des résultats concluants pour ses clients et à combattre les effets de la colonisation dans certains cas.

Prévention et activités pertinentes sur le plan culturel :

- Perfectionner la formation offerte aux parents nourriciers afin d’y inclure des compétences culturelles et un nouveau protocole de communication à l’échelle du système pour orienter les divers intervenants qui s’occupent de la prise en charge des enfants autochtones.
- Soutenir le programme du Peer Mentor Family Preservation Service (Service de préservation familiale appuyé par un mentor) en partenariat avec les régies des services à l’enfant et à la famille du peuple métis afin de prévenir l’appréhension de ces enfants. Il s’agit d’un programme de soutien à la santé mentale et de traitement de la toxicomanie qui vise à travailler avec les parents à domicile.

Faire rapport sur le nombre d’enfants pris en charge et dans les services de prévention :

- Continuer de faire rapport sur le nombre d’enfants autochtones et non autochtones pris en charge dans le rapport annuel du ministère des Familles. Cette année, le nombre d’enfants pris en charge par appréhension ou par ordonnance de tutelle provisoire a diminué de deux pour cent, ou de 196 cas.
- Continuer de collaborer avec les provinces et les territoires pour dénombrer les enfants pris en charge dans l’ensemble des territoires de compétence.

Le principe de Jordan :

- Continuer de participer au groupe consultatif technique dirigé par l’Assembly of Manitoba Chiefs (AMC) pour tenir des discussions sur l’équité concernant le principe de Jordan afin d’assurer la mise en œuvre.

- Mettre sur pied un groupe de travail interministériel sur le principe de Jordan, responsable de coordonner l'échange d'information, de formuler des recommandations à la haute direction et d'examiner les politiques et les règlements.
- Continuer de répondre aux besoins et de collaborer avec les partenaires et les familles en fournissant de l'information, de l'orientation en matière de services et un soutien consultatif afin d'améliorer la coordination des services. Pour ce faire, il faut collaborer avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des Premières Nations pour mettre en œuvre le principe de Jordan.

Lois sur la protection de l'enfance et soins adaptés à la culture :

- Continuer d'appuyer les régies des services à l'enfant et à la famille conformément au mandat provincial visant à élaborer des normes nationales provisoires de concert avec les dispositions législatives fédérales en matière de protection de l'enfance, dans le respect des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Continuer de promouvoir un environnement où les fournisseurs de services sont en mesure de collaborer et de mieux partager l'information essentielle pour protéger la sécurité et le bien-être des enfants grâce à la Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements). La loi permet aux ministères gouvernementaux, aux organismes et aux autres entités qui fournissent des services aux enfants vulnérables et à risque de recueillir, utiliser et communiquer des renseignements personnels, y compris des renseignements médicaux personnels, sur les enfants bénéficiaires et sur leurs parents ou tuteurs.
- Continuer d'aider les établissements d'enseignement postsecondaire à élaborer et à offrir de la formation aux travailleurs sociaux autochtones dans le cadre du programme de maîtrise en travail social dans le savoir autochtone. Les formes autochtones de soins aux enfants s'appliquent aux circonstances uniques des clients et des collectivités autochtones et sont ancrées dans le savoir traditionnel.
- Continuer de déléguer la responsabilité des services à l'enfance et à la famille à la Southern Chiefs' Organization (SCO), à l'organisme Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) et à la Fédération des Métis du Manitoba (MMF).
- Continuer d'offrir des services et des programmes adaptés à la culture par l'entremise des régies et offices suivants des services à l'enfant et à la famille :
 - Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis
 - Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du sud du Manitoba
 - Régie de services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du nord du Manitoba
 - Régie générale des services à l'enfant et à la famille
- Continuer d'aider les organismes communautaires à proposer des programmes et des services qui offrent des programmes adaptés à la culture aux enfants, aux parents et aux aidants naturels autochtones.

Éducation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 6 à 12

Progrès réalisés à ce jour :

Éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones :

- Grâce au financement de base du Indigenous and Northern Initiatives Fund (fonds pour les initiatives destinées aux communautés autochtones et nordiques), 3,1 millions de dollars ont été versés aux organismes suivants : SCO, MKO, AMC, MMF, Aboriginal Council of Winnipeg, Manitoba Association of Friendship Centres, Eagle Urban Transition Centre, Manitoba Moon Voices, Indigenous Languages of Manitoba, Oyate Tipi Cumini Inc. et Northern Association of Community Councils.
- Continuer de mettre en œuvre et de maintenir la Politique sur l'équité en matière d'emploi. Ces initiatives sont axées sur les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Elles appuient, indirectement, les appels à l'action visant à éliminer les écarts d'emplois entre les Canadiens autochtones et non autochtones.
- Maintenir l'élaboration de la politique et du plan d'action en matière d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui énoncent les principales politiques visant à éduquer les éducateurs et à accroître le rendement et les taux de réussite des élèves autochtones. En outre, les recommandations axées sur l'action résultant des tables rondes sur l'éducation des Autochtones au Manitoba sont intégrées à la politique.
- Continuer de collaborer avec les universités et les collèges du Manitoba et l'association des conseils scolaires du Manitoba dans le cadre de l'initiative Manitoba Collaborative Indigenous Education Blueprint qui s'engage à faire de l'excellence en éducation autochtone une priorité au Manitoba.
- Continuer de verser plus de 2,3 millions de dollars sous forme de subventions pour appuyer l'éducation et la formation des jeunes autochtones qui étaient auparavant en contact avec les services à l'enfance et à la famille. Les programmes comprennent :
 - Futures Forward;
 - Northern Youth Employment;
 - Youth in Care Tuition Waiver Post Secondary Initiative;
 - Work2It.
- Continuer à appuyer le programme YouthBuild, en offrant aux jeunes à risque la possibilité de travailler à l'obtention de crédits d'études secondaires ou d'un diplôme de 12^e année en plus de préparer les jeunes à l'emploi, en particulier dans les métiers de la construction et de la menuiserie (qui peuvent mener à des apprentissages).
- Continuer d'appuyer Songide'ewin, un programme d'éducation alternative qui gère des programmes de nutrition, de transport et d'approvisionnement scolaires. Songide'ewin est un satellite de l'école Niji Mahkwa de la Division scolaire de Winnipeg et offre des programmes personnalisés à 60 élèves âgés de 13 à 21 ans. Les élèves âgés de 19 à 21 ans peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires pour étudiants adultes.

- Continuer d'appuyer les jeunes Autochtones par l'intermédiaire du programme Career Trek du Bright Futures Fund, du programme d'exploration des carrières en médecine du Bright Futures Fund, du programme Community Engagement Development Association Pathways to Education du Bright Futures Fund et du programme Wayfinders du Bright Futures Fund. Environ 2,6 millions de dollars sont affectés à la prestation de programmes d'éducation et de perfectionnement professionnel, de mentorat et de soutien scolaire, financier et social.
- Appuyer l'éducation des adultes, l'alphabétisation et le perfectionnement des compétences grâce à la prestation de 31 centres d'alphabétisation des adultes, de 40 centres d'apprentissage des adultes dans l'ensemble du Manitoba et Adult Learning on Lombard, un programme d'alphabétisation à temps plein qui sert principalement les clients de l'aide à l'emploi et au revenu. Le Manitoba a versé environ 21,0 millions de dollars pour appuyer ces programmes en 2020-2021.
- Continuer de travailler en partenariat avec diverses collectivités et organisations autochtones pour offrir des services d'éducation, de formation, d'éducation des conducteurs et de soutien à l'emploi dans toute la province, en mettant l'accent sur le nord du Manitoba. En 2020-2021, le Manitoba a versé plus de 1,6 million de dollars pour appuyer des initiatives comme :
 - centres de ressources de Cross Lake, Wabowden, Thicket Portage et Lynn Lake;
 - collectivités de Flin Flon, de Thompson et de Churchill;
 - projet Pathways;
 - FireSpirit (comprend le programme de stages pour les jeunes FireSpirit);
 - formation offerte par la collectivité;
 - centre de développement des liens d'emploi;
 - préparation à l'emploi et formation en cours d'emploi sur l'entretien des cordes de sûreté;
 - préparation aux examens interprovinciaux pour les apprentis charpentiers du nord du Manitoba;
 - Programme de formation des métiers de la construction dans le Nord.
- Continuer de financer Tina's Safe Haven (centre de ressources pour les jeunes de Ndinawe) pour appuyer les programmes visant à améliorer les perspectives culturelles, sociales, économiques et personnelles des jeunes autochtones. Le Ndinawe Youth Resource Centre offre aux jeunes autochtones (13 à 24 ans) un environnement sûr et positif comme solution de rechange à l'adhésion à des gangs, à la criminalité, à la violence et à l'exploitation sexuelle.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action Look North. Ce plan comprend six domaines d'action prioritaires fondés sur ce qui a été entendu dans le cadre de consultations avec les collectivités des Premières Nations du Nord, les organisations, les entreprises et l'industrie autochtones, les organismes de développement économique et d'autres intervenants du Nord.

Élimination et déclaration des écarts de financement entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve :

- Continuer d'appuyer les programmes des divisions scolaires par l'entremise de la Subvention pour l'accomplissement scolaire autochtone afin d'améliorer la réussite scolaire des élèves autochtones. Les changements apportés à la subvention incluent entre autres le fait que 50 % du financement de près de 10,0 millions de dollars doit être affecté aux programmes de littératie et de numératie.
- Appuyer différentes initiatives au moyen d'ententes de partenariat entre les collectivités des Premières Nations et les divisions scolaires, appuyer plusieurs écoles communautaires dans les réserves et collaborer avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba (CREPNM) pour mettre en œuvre le perfectionnement professionnel conjoint.
- Continuer de travailler avec les partenaires et les intervenants pour promouvoir et recueillir des renseignements sur l'autodéclaration de l'identité autochtone pour les élèves de la maternelle à la 12^e année afin d'éclairer la planification et les programmes dans le système d'éducation. Cette approche s'harmonise avec la mise en œuvre continue du Cadre d'amélioration continue de la maternelle à la 12^e année qui exige que les divisions scolaires analysent les données sur les élèves autochtones pour éclairer la planification et établir des objectifs.
- Fournir un financement d'environ 2,8 millions de dollars pour appuyer 36 écoles dans des collectivités urbaines, rurales et nordiques dans le cadre du Programme des écoles communautaires. Près de la moitié du financement du programme est destiné aux élèves autochtones et à leurs familles.
- Continuer de travailler en partenariat avec le programme pour adultes du Collège communautaire Assiniboine et plusieurs conseils de bande des Premières Nations afin d'offrir des programmes de formation professionnelle et scolaire dans les collectivités des Premières Nations (c.-à-d. programmes d'études secondaires pour apprenants adultes ou programmes collégiaux postsecondaires, comme les sciences infirmières, les métiers de l'électricité et la plomberie).

Amélioration des niveaux de scolarisation et des taux de réussite :

- Continuer de travailler avec CAHRD pour appuyer la mise en œuvre de l'initiative Shine On, conçue pour augmenter l'engagement des élèves, les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et les taux de participation postsecondaire des étudiants autochtones et issus de la grande ville. L'initiative aide à établir de solides relations entre la CAHRD, les écoles et les éducateurs de la grande ville afin de sensibiliser davantage les étudiants aux possibilités de perfectionnement professionnel.
- Offre continue du cours de formation en ligne intitulé La déclaration d'identité autochtone dans les écoles du Manitoba. La formation présente de l'information clé aux membres du

personnel administratif qui les aidera à mieux renseigner les parents et les tuteurs sur le processus de déclaration de l'identité autochtone.

- Maintenir notre partenariat avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba (CREPNM) afin que les écoles des Premières Nations du Manitoba répondent au questionnaire sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) afin de mesurer la « capacité d'apprentissage » des enfants à leur entrée à l'école.
- Continuer notre participation à un groupe de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) sur les politiques d'aide financière aux étudiants afin de cerner les lacunes dans l'octroi d'aide financière sous forme de prêts et bourses aux étudiants et d'autres obstacles, y compris les communications qui pourraient contribuer au faible taux d'inscription aux études postsecondaires.

Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture :

- Investissement de plus de 530 000 \$ dans des organismes communautaires qui desservent des familles vulnérables afin que des fournisseurs de services de garde qualifiés soient disponibles sans frais pour les parents lorsqu'ils demandent du soutien et des services. Cet investissement comprend un financement dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Il sert à appuyer un éducateur de la petite enfance de l'organisme Wahbung Abinoonjiiag Inc. afin d'outiller les familles et d'offrir des soins holistiques en adoptant l'approche autochtone.
- Maintenir l'inclusion d'une orientation autochtone dans les compétences de l'éducateur de la petite enfance par l'intermédiaire du programme Apprentissage et garde des jeunes enfants du Manitoba. Tous les établissements d'enseignement postsecondaire doivent maintenant offrir des programmes qui respectent ces compétences.

- Aller de l'avant avec *Mamahtáwisiwin* – Trousse d'outils du système d'éducation autochtone inclusif (en cri se traduit par « émerveillement et ma responsabilité ») qui appuie les réalisations des apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits en aidant les éducateurs à intégrer les identités, les langues et les pratiques culturelles autochtones dans leur enseignement.

Aider les parents à participer à l'éducation de leurs enfants:

- Continuer d'offrir le Programme de parents-enfants dans les écoles communautaires, qui améliore la réussite des élèves et la participation des parents au moyen d'activités adaptées à leur culture pour les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Langue et culture

***Appels à l'action de la CVR* : N^{os} 13 à 17**

Progrès réalisés à ce jour :

Préserver et restaurer les langues autochtones :

- Continuer de distribuer la version mise à jour du document *Trees of Manitoba Field Guide* qui comprend les noms d'arbres en langues autochtones. Les langues incluent le cri, le déné, le michif, l'ojibwé, le dakota et l'oji-cri. Ce guide pratique a été largement diffusé dans le nord du Manitoba afin d'appuyer le programme d'études scientifiques et de préserver et promouvoir les noms des arbres en langue autochtone.
- Continuer de diriger les travaux sur la Stratégie du Manitoba pour les langues autochtones. Cette initiative comprend le soutien des programmes de langues autochtones dans plusieurs établissements postsecondaires du Manitoba (p. ex. l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Collège Red River et le University College of the North) et l'élaboration de programmes de langues autochtones dans les écoles secondaires.
- Fournir un soutien au Collège Red River pour permettre aux étudiants d'apprendre les principes fondamentaux des langues anishinaabe (ojibwé) et cris et de vivre des expériences culturelles dans un environnement bilingue. De même, de l'aide est fournie à l'Université de Brandon pour le programme de langue « Speaking Michif », élaboré par l'Institut Louis-Riel pour aider les familles à enseigner la langue michif. De plus, un soutien est en cours pour le certificat d'enseignement « Ininimowin » du University College of the North, qui enseigne le cri et est offert entièrement dans la langue crie.
- Continuer de publier le Rapport d'étape annuel de la Loi sur la réconciliation dans les sept langues autochtones du Manitoba, conformément à la Loi sur la reconnaissance des langues autochtones et à la Loi sur la réconciliation.

Appuyer la culture et le patrimoine :

- Continuer d'appuyer l'initiative des noms de lieux autochtones pour enregistrer, vérifier et saisir les noms géographiques (et les renseignements à l'appui) dans les bases de données sur les noms géographiques du Manitoba et du Canada. Ce projet facilite la communication, l'engagement et la capacité des collectivités et des peuples autochtones de se conformer à l'article 13 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes ».
- Continuer d'appuyer le Centre d'art inuit Quamajuq du Musée des beaux-arts de Winnipeg afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'art et de la culture nordiques. Quamajuq est un nouveau musée novateur qui célèbre l'art inuit et les cultures autochtones grâce à des expositions, de la recherche et de l'éducation.
- Continuer d'appuyer et de fournir un financement de plus de 850 000 \$ pour appuyer la culture et les arts autochtones au moyen de diverses initiatives, dont la danse, les centres ou les cours d'art, le cinéma et la musique :
 - poste de consultant en arts autochtones;
 - programme des centres d'art urbain : fournit des fonds à des organismes sans but lucratif voués aux arts et à la culture qui offrent des programmes axés sur les arts aux collectivités urbaines mal desservies ou sous-représentées;
 - Subventions de fonctionnement pour activités culturelles : fournit aux établissements culturels des subventions de fonctionnement pour permettre au public d'avoir accès à des programmes d'innovation et d'excellence artistiques et culturelles et pour élargir les auditoires;
 - Développement cinématographique et sonore : fournit un soutien aux associations de l'industrie culturelle qui contribuent au développement et à la promotion de certains secteurs de l'industrie culturelle;
 - Programme de développement de la musique autochtone : appuie les entrepreneurs en musique des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

État de santé

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 18 à 24

Progrès réalisés à ce jour :

Comblent l'écart dans les résultats en santé :

- Dans le cadre de la transformation du système de santé, un cadre stratégique de partenariat autochtone a été élaboré par la direction d'un comité consultatif autochtone dont les membres possèdent des connaissances et une expérience approfondies dans le domaine de la santé. Le cadre a été élaboré pour permettre un engagement culturellement pertinent, authentique, orienté et approprié avec les organisations et les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits, au fur et à mesure que le Manitoba progresse dans la transformation du système de santé. Voici les quatre éléments fondamentaux de la stratégie :

- Histoire autochtone
 - Savoir traditionnel et bien-être
 - Droits autochtones et droits de la personne
 - Systèmes et structures
- Des travaux sont en cours afin d'élaborer une stratégie pour permettre aux offices régionaux de la santé d'inclure un chapitre sur la santé des Autochtones dans les rapports d'évaluation de la santé communautaire et d'améliorer la communication, le partage et la planification conjointe avec les représentants autochtones.
 - Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le bien-être mental des peuples autochtones du Manitoba est l'un des sept domaines prioritaires figurant dans le rapport Virgo. On a demandé aux collectivités et aux intervenants autochtones de faire part de leur opinion pendant l'élaboration de la Stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances et ils continueront de participer à sa mise en œuvre. Le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active du Manitoba continuera de collaborer avec d'autres ministères et avec des dirigeants de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, de Soins communs, des offices régionaux de la santé, des collectivités autochtones et d'autres fournisseurs de services pour planifier et mettre en œuvre les mesures et les initiatives prises pour améliorer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et leur coordination dans la province, en faire le suivi et en mesurer les résultats.
 - Continuer de participer à titre de partenaire financier du Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba/Nanaandawewigamig, qui poursuit une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et des Premières Nations en vue d'offrir un système de santé unifié au Manitoba. La progression vers un système de santé unifié comprend des ententes de partage de données sur la santé et la création de profils de santé des collectivités des Premières Nations.
 - Collaboration avec le Nanaandawewigamig et le Centre d'élaboration de la politique des soins de santé du Manitoba pour la mise à jour de l'Atlas des Premières Nations – Santé et utilisation des soins de santé par les peuples des Premières Nations au Manitoba : Étude axée sur la population publiée en 2002. Les données serviront à éclairer les politiques et la planification au sein des gouvernements et des collectivités des Premières Nations.
 - Continuer de verser plus de 1 million de dollars dans le cadre de la Stratégie en matière de santé mentale pour les enfants et les jeunes afin d'appuyer les équipes d'intervention et de sensibilisation qui fournissent des approches communautaires en tout temps axées sur les forces pour améliorer les résultats dans la vie des jeunes aux prises avec des problèmes mentaux, comportementaux, sociaux et émotionnels, physiques et scolaires profonds et concomitants.

- Soutenir le programme de soutien à la sexualité positive des adolescents, qui est un programme de soutien familial par les pairs et d'éducation communautaire pour les jeunes Autochtones dans le but de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes tout en favorisant un développement sain des adolescents.
- Fournir des fonds à des organismes comme le Centre d'amitié Ma-Mow-We Tak, le Ma Mawi Chi Itata et le Centre de ressources éducatives du Manitoba pour les Premières Nations pour soutenir les programmes d'intervention précoce pour les jeunes. Les programmes comprennent :
 - Projet des conseils des jeunes du Nord et soutien à la sexualité positive des adolescents pour promouvoir le développement sain des adolescents et réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes;
 - Programme de prévention de l'abus de solvants, un programme d'intervention et de prévention précoce qui fait la promotion de modes de vie sains grâce au leadership, à la modélisation des rôles et au soutien familial et communautaire;
 - Groupe de travail sur les initiatives éducatives de la Stratégie de prévention du suicide chez les jeunes, chargé de mettre en œuvre des initiatives et programmes éducatifs de prévention du suicide chez les jeunes et de renforcer les capacités de prévention dans l'ensemble de la province. Les initiatives comprennent : safeTALK; Body Positive (Bien dans sa peau); le programme d'éducation et de sensibilisation Everyone Matters (Tout le monde compte); Best Practices in School-Based Suicide Prevention (Pratiques exemplaires en matière de prévention du suicide en milieu scolaire); School-based Youth Suicide Prevention Initiatives (Initiatives de prévention du suicide chez les jeunes en milieu scolaire); et Assessing Suicide in Kids (Évaluation du suicide chez les jeunes).
- Prestation de services de santé aux patients hospitalisés par l'entremise du Centre de santé mentale de Selkirk. Ce centre offre des services aux patients autochtones résidant au Manitoba et au Nunavut, y compris les patients des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve.
- Fournir des fonds en 2017 pour accroître l'espace du programme à Siloam Mission et créer 50 nouveaux lits d'hébergement. Le projet a pris fin en août 2020.

Services de soins de santé adaptés à la culture :

- Maintenir des services élargis pour les jeunes qui cherchent des services de lutte contre la toxicomanie. Les participants actuels et futurs pourront désormais rencontrer les conseillers aux jeunes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances dans les nouveaux locaux situés à Winnipeg, notamment l'Eagle Urban Transition Centre, le Ma Mawi-wi-chi-itata Centre (en anglais seulement) et Ndinawemaaganag Endaawaad Inc.
- Collaboration avec les partenaires fédéraux en matière de santé et l'Autorité sanitaire des Premières Nations de Giigewigamig (Sagkeeng, Black River, Bloodvein et Hollow Water) pour financer et exploiter le centre de guérison traditionnel de Giigewigamig à Powerview-Pine

Falls. Le centre est géré par les quatre Premières Nations par l'entremise de l'Autorité sanitaire des Premières Nations de Giigewigamig et offre des soins spirituels et traditionnels aux Autochtones.

- Continuer de soutenir et d'offrir des services par l'entremise du programme de services aux Autochtones du Centre de santé mentale de Selkirk. Les programmes comprennent :
 - Cérémonies hebdomadaires du calumet;
 - Purification par la fumée;
 - Soutien émotionnel et spirituel offert par les Aînés;
 - Cérémonies de la suerie toute l'année;
 - Séances de formation sur les enseignements traditionnels et culturels;
 - Diverses sorties et activités du centre qui soutiennent l'établissement et le renouvellement de liens culturels.

- Continuer d'offrir des services par l'entremise des services de santé autochtones de l'Office régional de la santé de Winnipeg. Le soutien culturel comprend des fournisseurs de soins spirituels et culturels; des installations qui permettent les pratiques et les cérémonies de purification par la fumée; et la clinique de bien-être traditionnel du Centre des sciences de la santé, qui offre des approches traditionnelles de guérison.

Formation appropriée sur le plan culturel et augmentation du nombre de professionnels autochtones dans le système de santé :

- Continuer d'appuyer l'Ongomiizwin Indigenous Institute of Health and Healing de l'Université du Manitoba, qui assure un leadership en matière de santé autochtone dans les cinq collèges de la Faculté des sciences de la santé Rady (dentisterie, médecine, soins infirmiers, pharmacie et sciences de la réadaptation) dans les domaines de l'éducation, de la recherche et des services de santé.
- Continuer d'offrir du financement et du soutien aux établissements d'enseignement postsecondaire comme le University College of the North (UCN), dont la population étudiante est constituée à plus de 70 % d'Autochtones. À l'heure actuelle, l'UCN offre des programmes de soins infirmiers visant à accroître le nombre d'étudiants en soins infirmiers dans les collectivités autochtones. De plus, l'UCN offre également le diplôme approuvé en sciences infirmières auxiliaires qui prépare les étudiants à passer l'examen de permis national pour s'inscrire auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Manitoba.
- Continuer d'offrir la formation en ligne sur la sécurité culturelle autochtone du Manitoba au sein de l'Office régional de la santé de Winnipeg.

Justice

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 25 à 42

Progrès réalisés à ce jour :

Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes Autochtones en détention :

- Continuer de diriger un groupe de travail mixte avec les ministères des Familles et de la Justice qui examinera les liens entre ces deux systèmes et les voies qui orientent les enfants et les jeunes d'un système à l'autre. Ce travail comprend également la mise à l'essai d'approches fructueuses issues d'autres administrations qui ont considérablement réduit le nombre de jeunes qui se retrouvent en prison, ce qui a amélioré les résultats pour ces enfants en faveur de soin thérapeutiques et réduit globalement le nombre d'enfants pris en charge.
- Investissement de plus de 11 millions de dollars visant à renforcer la sécurité et améliorer l'accès à la justice dans le Nord pour les familles qui habitent à Thompson. Cet investissement appuiera la modernisation du système de justice pénale du Manitoba. Le projet améliorera l'accessibilité au greffe de Thompson en plus d'accélérer et d'optimiser les procédures judiciaires. Le projet de construction à étapes multiples entraînera la création d'emplois pour les travailleurs spécialisés dans la région, notamment les diplômés des programmes de métiers de l'UCN. Un montant de 300 000 \$ est fourni pour appuyer la collaboration entre la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Ville de Thompson et d'autres parties dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de sécurité publique pour Thompson.

- Élaboration du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones pour aider les clients autochtones à reconnaître leurs droits et leurs obligations et à comprendre le fonctionnement du système de justice pénale, tout en fournissant de l'information sur les autres modes de justice, les ressources et les programmes. Les intervenants du programme collaborent également avec des fonctionnaires du ministère de la Justice et d'autres intervenants pour améliorer la connaissance des valeurs, des coutumes et des langues autochtones. En partenariat avec le MKO, le SCO, la MMF et le conseil tribal d'Island Lake, le gouvernement du Manitoba s'affaire à faire passer certains de ces services à la prestation communautaire.
- Continuer d'utiliser la *Stratégie de modernisation de la justice pénale* comme guide fondamental pour mettre en œuvre les changements nécessaires pour moderniser le système de justice pénale. Les quatre principaux objectifs de la stratégie qui soutiendront les initiatives futures sont les suivants :
 - Réduire la criminalité, améliorer la sécurité communautaire et réduire le nombre de personnes en conflit avec la loi et le système de justice pénale.
 - Traiter chaque cas d'une manière appropriée compte tenu de la gravité de l'infraction et des circonstances du contrevenant.
 - Utiliser plus efficacement les options de justice réparatrice pour améliorer la sécurité publique, réduire les retards dans le système judiciaire et, au bout du compte, réduire le recours à l'incarcération, surtout dans le cas des contrevenants autochtones.
 - Réintégrer les contrevenants en détention à la collectivité avec les soutiens essentiels pour prévenir d'autres infractions et éviter qu'ils aient de nouveau des démêlés avec le système de justice pénale.
- Continuer à investir près de 200 000 \$ pour fournir du soutien et de l'aide aux efforts communautaires d'intervention et de prévention de la criminalité déployés par Bear Clan Patrol. Une partie de ce financement permettra d'améliorer l'infrastructure et la sécurité, y compris une fourgonnette de 15 passagers, des troussees de premiers soins, de l'équipement de sécurité et des vélos pour la patrouille. Le financement permettra au service de police de Winnipeg de travailler en partenariat avec Bear Clan Patrol, pour favoriser l'échange d'information et la sensibilisation accrue aux situations communautaires.
- Le processus de transformation des services de police a débuté officiellement en juin 2019 par une équipe de transition de hauts fonctionnaires composée de Justice Manitoba, Sécurité publique Canada, Service de police des Premières Nations du Manitoba, GRC, nation crie d'Opaskwayak et Dakota Ojibway Tribal Council Police Commission (Commission de police du Conseil tribal Dakota Ojibway). L'équipe de transition a commencé à tenir des réunions générales mensuelles pour aborder tous les aspects et toutes les préoccupations du processus de transition. Le processus de réunion a été modifié pour inclure un sous-comité opérationnel chargé de discuter des aspects opérationnels de la transition de la police et des réunions ont lieu chaque semaine. La transition a eu lieu en avril 2021

Fournir aux délinquants des services pertinents sur le plan culturel :

- Continuer d’offrir du soutien culturel dans les centres correctionnels pour jeunes et adultes et dans les bureaux correctionnels communautaires. Le soutien culturel comprend :
 - Les services correctionnels du Manitoba tirent parti de PITIMA, un groupe consultatif sur le personnel autochtone composé d’employés des services correctionnels autochtones (membres des Premières Nations, Métis et Inuits) issus de la collectivité et de la communauté des services de garde, y compris des aidants spirituels autochtones. En cri, *pitima* signifie « mettre à l’avant-plan ». PITIMA joue un rôle consultatif en matière de recrutement, de sélection et de maintien en poste d’employés autochtones et participe à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de normes et de services relatifs aux délinquants autochtones.
 - Aidants spirituels autochtones (Aînés/Kokums) dans chaque établissement correctionnel pour adultes et jeunes ainsi qu’un gestionnaire des aidants spirituels autochtones chargé de soutenir les Aînés et de conseiller la haute direction des services correctionnels sur les questions liées aux services culturels offerts aux délinquants autochtones. Par exemple :
 - la ventilation en vue de la purification par la fumée dans un certain nombre de centres correctionnels et de bureaux communautaires;
 - les sueries;
 - les rassemblements de guérisseurs et de grands-pères.
 - Les services correctionnels du Manitoba ont révisé le programme autochtone adapté à la culture (Indigenous Culturally Appropriate Program) et l’ont renommé « Reclaiming Our Identity ». Reclaiming Our Identity est un programme de prise de conscience de soi de quatre jours visant à promouvoir la guérison, la croissance personnelle et l’identification par l’intermédiaire d’une éducation sur les répercussions historiques de la colonisation et des pensionnats. Les sujets abordés comprennent la rafle des années soixante, la discrimination, le racisme et les traumatismes intergénérationnels. Le programme est fondé sur l’emploi de la roue médicinale.
- Offrir aux agents correctionnels et de probation une formation obligatoire de sensibilisation aux cultures autochtones.
- La Cour provinciale du Manitoba a mis sur pied un système de rôles d’audiences décisionnelles relatives à l’ensemble des troubles causés par l’alcoolisation fœtale (ETCAF) pour les jeunes et les adultes qui ont reçu un diagnostic d’ETCAF. L’un des objectifs de ces rôles d’audiences décisionnelles est d’assurer que le juge chargé de la détermination de la peine puisse déterminer correctement dans quelle mesure, le cas échéant, le diagnostic d’ETCAF contribue au comportement criminel. S’il existe un lien entre les répercussions identifiées de l’ETCAF et le comportement criminel, la Cour peut examiner comment ce lien influe sur le degré de responsabilité du délinquant et examiner comment la peine imposée refléterait le mieux ce lien et y réagirait. De plus, la Cour peut examiner le degré de soutien existant et disponible lié à la personne pour améliorer les résultats.

- Utilisation continue de la plume d'aigle sacrée pour les Autochtones pour procéder à l'assermentation lors de la prestation des témoignages.

Trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement et reconnaître les systèmes de justice autochtones :

- La province du Manitoba a marqué la Semaine de la justice réparatrice du 15 au 22 novembre avec une proclamation officielle et des investissements dans des programmes efficaces de justice réparatrice partout dans la province. Le Manitoba investit plus de 2,8 millions de dollars par année dans des programmes de justice réparatrice, auxquels s'ajoutent 1,4 million de dollars du gouvernement fédéral. Les gouvernements du Canada et du Manitoba financent conjointement des programmes de justice réparatrice afin d'offrir aux collectivités et aux organisations autochtones des services de prévention, de déjudiciarisation et de réinsertion axés sur la collectivité et adaptés à la culture. Les partenaires incluent notamment Cross Lake; Fisher River; Hollow Water Community Holishope Circle Healing; MKO; MMF Community Justice Program; MMF Thompson Community Justice Program; Norway House; Onashowewin (Winnipeg et Bloodvein); projet de tribunal pour les jeunes de la Première Nation de St. Theresa Point et la SCO.
- Continuer à fournir un soutien financier pour :
 - la Stratégie de justice pour les Premières Nations du Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO)
 - les Services correctionnels et de justice de l'Armée du Salut;
 - les comités de justice communautaire.

Répondre aux besoins des contrevenants atteints de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF) :

- Poursuivre la mise en œuvre d'une formation complète sur l'ETCAF en partenariat avec de nombreux fournisseurs de services. La trousse de formation comprend quatre modules : 1) le contexte social de l'ETCAF; 2) la prévention et la stigmatisation; 3) la définition de l'ETCAF et 4) les stratégies de soutien et d'intervention. Le module 1 comprend deux enseignements des aînés (un enseignement concernant l'unité et un enseignement concernant l'alcool) qui expliquent aux participants dans quelle mesure la colonisation, les pensionnats et les traumatismes intergénérationnels ont eu des répercussions sur les collectivités autochtones.
- Continuer de diriger la stratégie provinciale sur l'ETCAF en finançant et en offrant des services, des programmes et des événements de prévention et de soutien aux personnes et aux familles touchées par l'ETCAF. Le Manitoba a versé plus de 14,1 millions de dollars pour appuyer des initiatives comme :
 - Looking After Each Other; le projet A Dignity Promotion;
 - le programme de justice pour les jeunes atteints par les TCAF;
 - les TCAF en salle de classe;
 - le programme de mentorat InSight;

- Manito Ikwe Kagiikwe (le projet de maternage)
 - la coalition sur les TCAF du Manitoba;
 - le Réseau TCAF du Manitoba;
 - le Programme des travailleurs clés du Manitoba;
 - le Programme Visions et voix;
 - FASD Family Support Education and Counselling;
 - le projet CHOICES;
 - le projet Starfish;
 - Spectrum Connections et Rural Connections;
 - les Rassemblements annuels des Aînés.
- Réunir des fournisseurs de services du programme ETCAF et des dirigeants autochtones de partout au Manitoba pour partager des connaissances et échanger des idées sur la façon de prévenir les TCAF et d'accroître le soutien aux enfants et aux familles touchés par les TCAF, d'une manière plus pertinente sur le plan culturel.

Financement adéquat des programmes de services aux victimes propres aux Autochtones :

- Continuer de financer le Wahbung Abinoonjiiag Inc., un organisme autochtone et communautaire, qui lui permettra de diriger un réseau d'organismes communautaires visant à améliorer les options de logement pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale. Wahbung collaborera avec des organisations sœurs pour fournir un soutien et des services globaux aux enfants et aux familles victimes de violence afin qu'ils aient un logement sûr et abordable.
- Les Services aux victimes du Manitoba ont établi un partenariat avec l'Eyaa-keen Healing Centre et l'organisme Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) pour offrir du soutien aux aînés autochtones pendant les réunions tenues avec les victimes et les membres survivants de leur famille.
- Le Manitoba a traduit la brochure « Vos options : Obtenir de l'aide après une agression sexuelle » en français et en cri; le document est disponible sur le site Web des Services aux victimes.
- Continuer d'offrir un soutien financier à divers partenaires communautaires pour la tenue d'activités et d'événements et offrir du soutien familial afin de souligner la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées le 4 octobre.
- Verser des fonds à des organismes qui offrent un soutien adapté à la culture des victimes d'actes criminels au moyen de subventions aux victimes, ce qui comprend : Ka ni Kanichihk, North End Women's Centre, Ndinawe, Sage House et Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre.

- Continuer de financer Ka Ni Kanichihk pour le programme de réadaptation du Heart Medicine Lodge afin d'offrir des programmes dans la collectivité et de mobiliser les femmes criminellement impliquées. Ce programme était le premier programme de guérison dirigé par des Autochtones pour les survivants autochtones de violence sexuelle.
- Les Services aux victimes continuent de travailler à améliorer la représentation des membres du personnel autochtones à l'échelle de la province. Les Services aux victimes ont mis sur pied un comité sur la sécurité culturelle autochtone pour améliorer le soutien aux victimes autochtones ainsi que la sécurité culturelle en milieu de travail. Voici quelques initiatives continues pour améliorer les services culturellement sécuritaires :
 - l'ajout d'une salle de purification par la fumée près du Palais de justice à Winnipeg pour offrir aux victimes la possibilité de participer à une cérémonie de purification avant de se présenter devant un tribunal ou de participer à une réunion;
 - la possibilité pour les victimes qui ont accès à des services de counseling dans le cadre du programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels d'utiliser les fonds pour obtenir des soutiens culturels comme les Aînés, la médecine traditionnelle et la participation à des cérémonies;
 - la formation continue du personnel sur la colonisation, la réconciliation et la culture autochtone.
- Continuer de fournir un soutien direct aux familles des femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées par l'intermédiaire de contacts de liaison avec les familles hébergées dans le cadre du Projet Devote (GRC) et par le Service de police de Winnipeg (SPW), pour :
 - aider les familles à accéder aux services et à l'information;
 - assister aux événements communautaires et de guérison avec les membres des familles;
 - mettre les familles en contact avec des programmes et des services de counseling culturellement sécuritaires;
 - servir de lien direct avec la police et les organismes communautaires;
 - établir des liens avec les contacts de liaison avec les familles dans les autres provinces et les territoires pour répondre aux demandes de renseignements.
- Continuer d'élargir l'Unité de liaison pour l'information aux familles afin d'inclure des mesures de soutien communautaires pour les victimes d'actes criminels et leurs familles. À la lumière des commentaires des organisations autochtones, le Manitoba a conclu des contrats avec Ka Ni Kanichihk et Manitoba Keewatinowi Okimakanak pour fournir ces mesures de soutien.
- Continuer de participer à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et la soutenir, et continuer de sensibiliser les gens aux injustices en établissant le 4 octobre comme la Journée d'hommage et de sensibilisation pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- Continuer à soutenir les initiatives d'autonomie gouvernementale des Autochtones. Par exemple, le Manitoba est une partie signataire à l'Entente de gouvernance conclue avec la Nation dakota de Sioux Valley, qui reconnaît la compétence des Premières Nations en matière de promulgation de lois et d'application de ces lois par les tribunaux locaux et selon des méthodes traditionnelles.

Appels à l'action : Réconciliation – Initiatives en cours

Le Manitoba, en partenariat avec plusieurs autres organismes, a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans le contexte d'un grand nombre de thèmes d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, notamment :

- Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Proclamation royale et pacte de réconciliation;
- Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire;
- Conseil national de réconciliation;
- Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires;
- Les excuses de l'Église et la réconciliation;
- L'éducation pour la réconciliation;
- Programmes pour les jeunes;
- Musées et archives;
- Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation;
- Centre national pour la vérité et la réconciliation;
- Commémoration;
- Les médias et la réconciliation;
- Les sports et la réconciliation;
- Les entreprises et la réconciliation;
- Nouveaux arrivants au Canada.

Gouvernements canadiens et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 43 à 44

Progrès réalisés à ce jour :

Droits ancestraux et droits issus de traités des populations autochtones :

- Continuer d'établir un cadre renouvelé et renforcé de l'obligation de consulter pour des consultations respectueuses et productives avec les collectivités autochtones.
- Collaborer avec 29 Premières Nations ayant des droits fonciers issus de traités, le Canada et le Comité sur les droits fonciers issus de traités pour s'acquitter des obligations en matière de droits fonciers issus de traités en convertissant des terres de la Couronne en terres de réserve :
 - En date du 30 juin 2021, le Manitoba a transféré 696 450 acres au Canada en vertu de toutes les ententes en matière de droits fonciers issus de traités au Manitoba.
 - Depuis septembre 2019, 12 610 acres de terres ont été transférés;

- Pour l'exercice 2020-2021, 3 459 acres ont été transférés et 13 715 acres devraient l'être l'an prochain.
- Continuer de négocier et de mettre en œuvre des conventions de règlement provinciales concernant les effets néfastes de l'aménagement hydroélectrique et d'autres questions liées aux ressources naturelles.

Droits relatifs aux terres et aux ressources et autodétermination :

- Le protocole de développement des ressources minières entre le Manitoba et les Premières Nations garantit le processus pour toutes les parties concernées dans les consultations entre les peuples autochtones et la Couronne concernant l'exploration et l'exploitation minières, y compris les Premières Nations, l'industrie et le gouvernement. Un processus d'engagement et d'établissement de relations est au cœur de l'approche, ce qui permet de s'assurer que les Premières Nations peuvent participer activement à toutes les phases de l'exploitation minière afin de créer et de partager les avantages de la croissance dans ce secteur.
- Le projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin est le plus important projet d'infrastructure établi par le gouvernement du Manitoba depuis le projet d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge. La province a consulté 39 collectivités et groupes autochtones déterminés selon les exigences provinciales et fédérales. Huit accords de consultation ont été signés, qui représentent les collectivités potentiellement touchées par le projet. En raison de la pandémie de COVID-19, les processus de consultation et d'engagement ont été ajustés afin de respecter les ordonnances de la santé publique. Le projet a progressé jusqu'à la deuxième phase du processus de consultation.
- Le Manitoba a signé un permis d'option forestière avec quatre Premières Nations pour explorer l'aménagement forestier dirigé par les Autochtones. Le permis, une première du genre au Manitoba, a été accordé par le gouvernement provincial à la Première Nation de Black River, la Nation ojibwée de Brokenhead, la Première Nation de Hollow Water et la Première Nation de Sagkeeng. Le consortium :
 - examinera l'approvisionnement potentiel en bois et les possibilités d'exploitation forestière commerciale;
 - recherchera des partenariats privés et des investissements pour des développements commerciaux;
 - préparera une proposition visant à mettre sur pied une entreprise appartenant à des Autochtones et exploitée par eux pour gérer, développer, exploiter et renouveler la forêt de la région;
 - fera une demande de licence de gestion forestière à long terme et appuiera une plus grande participation des collectivités autochtones au développement économique et à la gestion durable des ressources naturelles de la province.

- Soutien des collectivités du Nord par des liens avec la terre et un accès accru à des aliments sains et traditionnels. Les partenaires de l'Initiative pour des aliments sains du Nord continuent de financer et de mettre en œuvre des projets locaux de sécurité alimentaire.
- Collaborer avec des représentants de diverses collectivités autochtones au sein de conseils et de comités de gestion des ressources pour soutenir à long terme les populations d'animaux à fourrure, d'originaux, de caribous, d'ours polaires et de poissons.
- Collaborer avec diverses collectivités autochtones à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des bassins hydrographiques propres aux collectivités.
- Les travaux se poursuivent en partenariat avec le Canada, le Manitoba et les Premières Nations pour l'achat et l'installation de panneaux de signalisation routière et de limites communautaires.

Proclamation royale et pacte de réconciliation;

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 45 à 47

Progrès réalisés à ce jour :

Principes pour faire progresser la réconciliation :

- Proclamer la Loi sur la réconciliation et s'engager à mettre en place un processus de mobilisation du public en collaboration avec les collectivités autochtones et tous les Manitobains. Cela permettra d'élaborer un cadre complet de réconciliation et un plan d'action pour faire avancer les priorités autochtones. Bien que le processus d'engagement ait été retardé en raison de la COVID-19, il reprendra en 2021-2022.

Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 48 à 49

Ces appels à l'action se rapportent aux entités religieuses, aux parties à la Convention de règlement et aux confessions religieuses, et leur demandent de se conformer à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été identifiée dans les appels.

L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 50 à 52

Le gouvernement du Manitoba souligne que les principes juridiques qui s'appliquent à la détermination du titre autochtone ont été établis par la Cour suprême du Canada à travers plusieurs causes dont Delgamuukw, Marshall, Bernard et Tsilhqot'in.

Conseil national de réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 53 à 56

Progrès réalisés à ce jour :

Conseil national de réconciliation :

- En décembre 2017, le gouvernement fédéral a nommé six membres au conseil d'administration intérimaire du Conseil national de réconciliation pour faire progresser l'engagement à mettre en œuvre les appels à l'action. Le budget fédéral de 2019 a annoncé l'attribution de 126,5 millions de dollars au cours des exercices 2020 à 2021 à la création d'un Conseil national de réconciliation et le doter d'un capital d'exploitation initial. Bien que le gouvernement du Manitoba ne soit pas encore impliqué dans cet appel à l'action visant le gouvernement fédéral, il y a un potentiel de participation à l'avenir.

Faire rapport sur le niveau de scolarité et le niveau de revenu des peuples autochtones au Canada :

- Continuer de faire rapport sur les mesures, les initiatives et les progrès de réduction de la pauvreté dans le cadre du Rapport annuel de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Manitoba, fondé sur la stratégie publiée en 2019. La stratégie comporte 13 indicateurs pour mesurer les progrès, y compris le taux de faible revenu (mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation). Chaque année, le gouvernement fera rapport sur les taux de faible revenu, et le statut d'Autochtone fera partie des sous-groupes de population qui seront inclus.
- Continuer de faire rapport sur le taux de diplomation et les résultats obtenus en matière de crédits pour la 9^e année – Langue anglaise, arts et mathématiques. Les résultats des élèves autodéclarés autochtones et non autochtones sont accessibles au public.

Rapport sur les progrès réalisés en vue de la réconciliation :

- Publication du rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation de 2019-2020, qui mettait l'accent sur les efforts du gouvernement du Manitoba déployés en vue de la réconciliation concernant les thèmes des 94 appels à l'action de la CVR. La collaboration et la communication avec les collectivités autochtones éclairent nos priorités et nos méthodes d'évaluation et de production de rapports sur les progrès en vue de la réconciliation.

Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires

Appels à l'action de la CVR : N^o 57

Progrès réalisés à ce jour :

Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires :

- Continuer d’offrir des possibilités d’éducation et de formation pour améliorer la compréhension de l’appel à l’action n° 57 et le faire connaître. Plusieurs ministères continuent de participer à diverses initiatives, notamment :
 - Participer au groupe de lecture et de discussion sur la CVR et ses appels à l’action, ainsi qu’au groupe de travail interministériel de l’appel à l’action n° 57;
 - Participer à des possibilités de formation, y compris des cours de perfectionnement de l’organisation et du personnel, comme « Peuples autochtones : Bâtir des relations plus solides », les exercices de couverture de Kairos, les programmes de reconciACTION et de formation relationnelle et la façon d’intégrer respectueusement les thèmes autochtones dans la programmation régulière des parcs.

- Poursuivre le perfectionnement professionnel de la fonction publique du Manitoba en offrant plusieurs cours visant à accroître les connaissances et la sensibilisation sur des sujets tels que : l’histoire des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada; les effets directs et intergénérationnels de la colonisation et des pensionnats sur les peuples autochtones; les pratiques de communication efficaces et respectueuses et les relations de travail avec les peuples autochtones du Manitoba. Cette année, 667 fonctionnaires de plusieurs ministères ont participé aux ateliers suivants :
 - The Path to Reconciliation: A Historic and Contemporary Overview (Le chemin de la réconciliation : aperçu historique et contemporain)
 - Explorer la relation avec les traités historiques et modernes
 - Améliorer votre sensibilisation interculturelle autochtone
 - Conversations critiques et courageuses sur la race et la discrimination raciale : Nos histoires

- Continuer d’aider les employés à terminer le Programme de certificat en relation avec les Autochtones et créer un Programme de certificat en relation avec les Autochtones afin d’accroître la sensibilisation culturelle au sein du comité de recherche et d’innovation en agriculture du Manitoba lorsqu’ils examinent les demandes de recherche et d’innovation.

- En 2018, le ministère de l’Agriculture et du Développement des ressources a créé le Reconciliation Working Group (groupe de travail sur la réconciliation) pour promouvoir la réconciliation et renouveler les relations avec les peuples autochtones. Le groupe de travail actuel encourage et appuie les possibilités de perfectionnement professionnel qui partagent les points de vue et l’histoire des peuples autochtones.

- Depuis 2018, le comité directeur de la Manitoba Planning Conference a inclus des programmes autochtones, y compris des séances plus nombreuses sur les questions autochtones relativement à l’aménagement, afin d’offrir des possibilités de formation aux fonctionnaires provinciaux et municipaux.

- Le gouvernement du Manitoba a versé 25 000 \$ à Circles for reconciliation (cercles de la réconciliation) afin d'élargir les possibilités d'en apprendre davantage sur l'histoire commune des nations et des peuples autochtones canadiens. L'initiative vise à créer des relations harmonieuses et constructives entre les peuples autochtones et non autochtones dans le cadre des 94 appels à l'action.
- Continuer de piloter le Truth and Reconciliation Training Committee (comité de formation sur la vérité et la réconciliation), en fournissant des conseils et une orientation sur la formation à la réconciliation pour les fonctionnaires, et un forum pour les ministères afin de partager de l'information sur les activités de formation à la réconciliation propres à chaque ministère.

Les excuses de l'Église et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 58 à 61

Dans ces appels à l'action, on demande de présenter des excuses et des stratégies d'éducation pour les congrégations religieuses, le clergé, les organisations religieuses et les autres parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été identifiée dans les appels.

L'éducation pour la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 62 à 65

Progrès réalisés à ce jour :

Programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année

- Éducation Manitoba a établi un partenariat avec la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba (CREPNM) et l'Assembly of Manitoba Chiefs pour mettre en œuvre une initiative d'éducation sur les traités de cinq ans à l'automne 2019. Le ministère veillera à ce que tous les élèves et les enseignants de la maternelle à la 12^e année prennent connaissance des traités et des relations découlant des traités en fournissant aux enseignants des trousseaux de perfectionnement professionnel intensif et des trousseaux sur les traités.
- Mettre en œuvre des résultats d'apprentissage obligatoires liés à l'histoire des peuples autochtones au Canada, aux pensionnats autochtones et à la relation avec les traités dans les programmes d'études sociales et les manuels scolaires de la maternelle à la 11^e année, et promouvoir l'élaboration de ressources portant sur l'héritage et l'histoire des pensionnats indiens dans le système d'éducation.

Programmes d'études postsecondaires :

- Continuer d'appuyer le cours obligatoire sur les perspectives autochtones au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.
- Le gouvernement du Manitoba travaille dans l'ensemble du système d'éducation pour accroître le nombre d'enseignants autochtones dans la province et améliorer les possibilités d'apprentissage professionnel et préalable à l'emploi pour tous les enseignants.
- Verser un financement pour former les enseignants sur la façon d'intégrer le savoir et les méthodes d'enseignement autochtones. La formation est offerte par :
 - le Community-Based Aboriginal Teacher Education Program (Université de Winnipeg);
 - le Winnipeg Education Centre (Université de Winnipeg);
 - le Kenanow Bachelor of Education de la Faculté d'éducation (University College of the North).
- Intégrer les modes de connaissance et d'apprentissage autochtones dans les programmes d'études, particulièrement pour les écoles de français et d'immersion française. L'intégration des perspectives autochtones dans le Milieu scolaire de langue française appuie ce travail.

Le Conseil des ministres de l'Éducation doit maintenir l'engagement à l'égard des enjeux de l'éducation autochtone :

- Le ministère de l'Éducation du Manitoba est membre du Conseil des ministres de l'Éducation et collabore avec d'autres provinces et territoires à l'éducation autochtone.

Programmes pour les jeunes

Appels à l'action de la CVR : N° 66

Élaborer des programmes communautaires pour les jeunes sur la réconciliation :

- Continuer la collaboration entre la Direction générale de l'inclusion des Autochtones, Développement économique et Emploi et Immigration Manitoba pour élaborer une approche visant à promouvoir les relations et la compréhension entre les jeunes autochtones et les jeunes nouveaux arrivants.

Musées et archives

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 67 à 70

Appuyer et revoir les politiques et les programmes des musées :

- Le 11 février 2020, le protocole d'entente (PE) entre Éducation Manitoba et le Musée du Manitoba a été renouvelé. Le PE permettra aux deux parties de poursuivre leur collaboration dans le cadre d'événements et d'ateliers comme l'initiative d'éducation sur les traités afin d'harmoniser la programmation du musée aux résultats des programmes d'études sociales et scientifiques du Manitoba. De plus, le PE tient compte des intérêts communs des parties pour

veiller à ce que les perspectives autochtones soient explicitement prises en compte dans l'élaboration des ressources et des programmes d'apprentissage et dans l'amélioration de l'alphabétisation, de la mobilisation des étudiants, des possibilités d'éducation et des perspectives de carrière.

Financement de projets de commémoration sur le thème de la réconciliation :

- Continuer d'offrir un soutien à l'Association des musées du Manitoba (AMM) par l'entremise du programme provincial des organismes du patrimoine. Le soutien du programme permet à l'AMM d'explorer la formation, des ateliers, l'élaboration de politiques et les pratiques exemplaires pour les musées membres, et de soutenir l'AMM dans son rôle pour répondre aux appels à l'action de la CVR.

Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 71 à 76

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et concernent le repérage et la documentation des décès et des lieux de sépulture liés aux pensionnats.

Cérémonies commémoratives et marqueurs commémoratifs appropriés pour honorer les défunts :

- Continuer de fournir des dossiers sur les terres de la Couronne et des renseignements sur la propriété pour faciliter la recherche et l'identification des lieux de sépulture des pensionnats.
- Le Manitoba continue de collaborer avec ses partenaires autochtones pour appuyer la protection du patrimoine culturel autochtone. Les droits cérémoniaux sont pris en considération et des pratiques appropriées de réinhumation sont entreprises en consultation avec la communauté.

Centre national pour la vérité et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 77 à 78

Progrès réalisés à ce jour :

Efforts de collaboration provinciaux visant à déterminer et à recueillir les dossiers pertinents à l'histoire et aux séquelles du système des pensionnats :

- Aucune initiative en cours déterminée.

Commémoration

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 79 à 83

Progrès réalisés à ce jour :

Commémorer et honorer les élèves et les survivants des pensionnats :

- Apporter un appui financier au Centre national pour la vérité et la réconciliation en vue de l'événement « La réconciliation par l'éducation : Chaque enfant compte ». Cet événement intergénérationnel a eu lieu le 30 septembre 2020 pour coïncider avec la Journée du chandail orange. Des activités ont été diffusées en direct, notamment des récits de survivants, des célébrations culturelles, des séances de formation et des occasions d'engagement communautaire. Le 30 septembre est la date traditionnellement utilisée pour marquer les progrès en matière de vérité et de réconciliation.

Les médias et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 84 à 86

Progrès réalisés à ce jour :

Enseignement à tous les étudiants de l'histoire des peuples autochtones dans le domaine du journalisme et les écoles des médias :

- Aucune initiative en cours déterminée.

Les sports et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N^{os} 87 à 91

Progrès réalisés à ce jour :

Politiques, programmes et initiatives inclusifs en matière de sport :

- Continuer d'appuyer les organismes sportifs provinciaux (softball, pagayage, badminton, basket-ball et hockey-balle) et les groupes communautaires (Boys and Girls Clubs of Winnipeg et Sport Programs in Inner City Neighbourhoods) par l'intermédiaire des programmes Active Start, Fundamentals et Learn to Train. L'objectif de ces initiatives est de créer des occasions pour les jeunes d'améliorer leurs aptitudes en matière d'activité physique, en sport et en perfectionnement personnel. Voici des exemples d'initiatives qui ont vu le jour grâce à ce financement :
 - Former des leaders ou des entraîneurs par l'intermédiaire du programme Athlete and Leadership Development (perfectionnement des athlètes et du leadership).
 - Offrir aux enfants et aux jeunes défavorisés un accès au sport communautaire en minimisant les obstacles et les défis auxquels de nombreux jeunes sont confrontés pour pratiquer un sport.
 - Appuyer les endroits faiblement desservis et défavorisés sur le plan socio-économique dans les collectivités éloignées, isolées et urbaines du Manitoba par l'intermédiaire d'activités sportives et récréatives ciblées. Les efforts sont particulièrement axés sur la participation des populations autochtones, ethnoculturelles et des nouveaux immigrants du Manitoba.
 - Élaborer et offrir un programme d'apprentissage du sport en partenariat avec Sport Manitoba et le Manitoba Aboriginal Sports and Recreational Council (MASRC). Les organismes sportifs provinciaux travaillent en collaboration avec des groupes locaux pour offrir des programmes pour enfants.
- Grâce à des partenariats permanents avec le Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council, nous continuons d'offrir le programme X-Plore Sports. Au cours de la période 2020-2021, un certain nombre d'activités ont été menées, y compris des soirées sportives virtuelles et des ateliers de la lutte contre l'intimidation grâce à la culture de l'activité physique. Un soutien important a également été fourni aux bénévoles de la communauté par l'intermédiaire d'une formation à l'employabilité dans le cadre d'activités telles que le suivi des rapports et la demande de subventions. Grâce à ce programme, des relations solides et collaboratives ont été établies avec la collectivité.
- Appuyer le Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre (WASAC) dans la prestation de programmes communautaires destinés aux enfants, aux jeunes et aux adultes partout au Manitoba. L'approche du WASAC est d'établir un processus continu de perfectionnement chez nos participants. Le WASAC offre des programmes de sport et de loisirs toute l'année aux enfants, aux jeunes et aux adultes autochtones dans les régions communautaires où les besoins sont élevés. Il encourage également le développement du leadership chez les jeunes

et l'interaction avec des modèles positifs, en plus de combler l'écart entre les jeunes autochtones et la pratique de sports et de loisirs traditionnels au Manitoba. Exemples d'initiatives mises en œuvre par le WASAC :

- Au cours de son camp d'été de 2020, le WASAC a accueilli 988 participants âgés de 7 à 12 ans. Le camp d'été a également fourni un emploi à 87 jeunes âgés de 14 à 24 ans. Les activités du camp ont été radicalement modifiées pour fonctionner conformément aux règlements de la santé publique en lien avec la COVID-19.
 - WASAC NORTH a travaillé avec les collectivités du Nord de Duck Bay (Camperville et Pine Creek), Lac Brochet, Pauingassi, Shamattawa et Oxford House pour offrir des programmes récréatifs hebdomadaires après l'école tout au long de l'année scolaire et pendant les mois d'été. Les jeunes leaders sont formés et dotés de compétences en leadership pour planifier et offrir des programmes hebdomadaires.
 - Le Summer Youth Achievement Program offre des programmes de perfectionnement en leadership à 30 jeunes âgés de 13 à 17 ans. Il offre aux jeunes des activités quotidiennes visant à accroître leurs compétences en leadership, en confiance en soi, en compétences de vie et en employabilité.
 - Il a fourni de l'équipement sportif aux collectivités et exploité des programmes virtuels de jeux éducatifs et récréatifs par l'intermédiaire du programme STAR.
 - Le WASAC a combiné loisirs, culture et art en offrant à la communauté un programme de danse traditionnelle métisse. Le programme a été organisé en ligne et en raison du grand intérêt des jeunes à apprendre une danse culturelle pendant la pandémie, le taux de participation s'est avéré très élevé.
- Appuyer une séance virtuelle de formation en plein air avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba.
 - L'organisme FIT Kids Healthy Kids a animé deux séances virtuelles de formation en culture de l'activité physique au Boys and Girls Club de Thompson, et à 40 enseignants en éducation physique en partenariat avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba.
 - Soutenir et offrir diverses activités en partenariat avec le Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council :
 - Offre de quatre modules d'encadrement autochtone en partenariat avec le MASRC et augmentation de la capacité d'encadrement au sein des collectivités autochtones par l'intermédiaire du stage auprès de Jeux du Canada.
 - Appui d'initiatives communautaires virtuelles pour relever des défis de perte de poids, proposer des séances d'éducation en plein air et des activités extérieures.
 - La coordonnatrice du leadership a continué de former des entraîneurs et des bénévoles pour une version virtuelle des Jeux autochtones du Manitoba virtuels. Cette année, ce rôle a été crucial en raison des besoins accrus des participants pendant la pandémie.

- Prestation de programmes de jeux traditionnels dans plusieurs écoles au moyen des Jeux autochtones du Manitoba virtuels qui ont eu lieu en mai 2021.
- Le MASRC a organisé un forum d'une journée sur la vérité et la réconciliation à l'intention de divers employés, partenaires et membres de la collectivité. Le forum accueillait un aîné, des conférenciers du Centre national pour la vérité et la réconciliation et des survivants des pensionnats.

- Le Temple de la renommée des sports du Manitoba a récemment tenu une exposition sur la Première Guerre mondiale et les athlètes du Manitoba qui y ont participé. Joe Keeper et Angela Chalmers ont pris part à un cas-vedette (exposition des femmes dans le sport). De plus, l'exposition actuelle au Temple de la renommée des sports du Manitoba célèbre 40 ans d'intégration et met en vedette plus de 500 personnes et équipes depuis 1980, notamment l'affichage de photos de membres autochtones sur le mur du Temple de la renommée.
- Soutien financier offert à la coordonnateur des opérations des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) et préparation de l'équipe du Manitoba aux JAAN, qui auront lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en juillet 2020 (*reportés à 2021).
- Soutien financier offert au programme de subventions pour le développement du sport communautaire qui facilite la mise sur pied et la prestation de programmes de sport communautaire par des équipes ou des clubs locaux. Les subventions visent à appuyer le développement des athlètes, des entraîneurs, des arbitres et des bénévoles. Parallèlement, Sport Manitoba mène une étude d'impact propre aux domaines de la participation des Autochtones en matière de sport et de développement du sport.
- Soutien financier continu offert au Manitoba Aboriginal Sports and Recreational Council dans le cadre de diverses initiatives de sensibilisation et d'éducation à la culture autochtone qui comprennent ce qui suit :
 - Programme des jeux traditionnels – donner accès à la ressource sur les Jeux autochtones (livre) et à la formation qui serviront d'outils aux éducateurs, aux organismes, aux parents et au Manitoba Aboriginal Sports and Recreational Council au sein des collectivités;
 - Aider les collectivités dénuées à collaborer avec la Société pour la nature et les parcs du Canada afin de fournir aux jeunes le matériel nécessaire pour une expédition de cinq jours en milieu sauvage : Nation crie O-Pipon-Na-Piwin, Première nation de Northlands Denesuline, Première Nation de Barren Lands et Première Nation des Dénés sayisi (Tadoule Lake).

Les entreprises et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 92

Progrès réalisés à ce jour :

Établissement de relations, possibilités économiques et avantages dans le secteur des entreprises :

- Administration d'ententes de renouvellement pluriannuelles pour les ententes entre les gestionnaires et les chercheurs d'emploi en partenariat avec Manitoba Hydro et les collectivités participantes; une entente a été établie avec chacune des quatre collectivités de

la nation crie de Keeyask (nation crie de Tataskweyak, la nation crie du lac Fox, la Première Nation du lac War et la nation crie de York Factory.) et la nation crie de Nisichawayasihk.

- Association dans le but d'offrir un programme d'emploi coopératif dans les industries du Nord qui conçoit et met en œuvre des activités de formation à l'emploi pour les chômeurs et les Manitobains du Nord sous-employés, avec la supervision de la gestion de projet et le soutien du développement de partenariats du Northern Manitoba Sector Council, en plus de faire participer les jeunes du Nord et la main-d'œuvre de l'industrie à la sensibilisation et à la croissance de plusieurs secteurs.
- Le gouvernement du Manitoba, Voyage Manitoba et Manitoba Chambers of Commerce ont lancé une nouvelle Stratégie touristique provinciale visant à augmenter les dépenses touristiques de 2,2 milliards de dollars d'ici 2022. On constate une demande importante pour les séjours que peut offrir le Manitoba, notamment le tourisme nordique et autochtone, et les expériences aquatiques de calibre mondial.
- Création d'un bureau de développement économique au sein du ministère du Développement économique et de l'Emploi afin de mieux répondre à notre mandat de collaborer avec les collectivités autochtones afin de favoriser la contribution des Autochtones à l'économie du Manitoba.
- Poursuite des consultations et des engagements auprès de 39 collectivités et groupes autochtones susceptibles d'être touchés et intéressés par le Projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin.
- Nouveau financement accordé aux conseils sectoriels notamment dans le cadre de stratégies visant à appuyer les groupes sous-représentés sur le marché du travail, tels que les peuples autochtones, les jeunes et les nouveaux arrivants qui manquent d'expérience de travail et (ou) qui font face à des obstacles à l'emploi. Le gouvernement du Manitoba a investi 24 millions de dollars sur quatre ans pour aider les conseils sectoriels à former la main-d'œuvre et à créer des services de ressources humaines.
- Partenariat établi avec la Nation crie de Manto Sipi pour faire progresser l'exploitation des minéraux grâce à la signature d'une nouvelle entente sur le protocole de consultation, la première entente ayant été élaborée dans le cadre de l'initiative liée au protocole sur l'exploitation des minéraux entre le Manitoba et les Premières Nations. Des discussions sont en cours entre le Manitoba et 10 autres Premières Nations au sujet des protocoles de consultation. Le processus est ouvert à toutes les collectivités autochtones ayant des possibilités immédiates ou potentielles d'exploitation des minéraux.
- Collaborer avec les partenaires de Manitoba Hydro et de la Nation crie de Keeyask pour offrir le projet de mobilisation de Keeyask. Cette initiative cerne les obstacles à l'emploi auxquels font face les chercheurs d'emploi et les apprentis des quatre collectivités de la Nation crie de

Keeyask et aiguille les candidats vers des possibilités d'emploi et de formation dans le cadre du projet Keeyask Hydro.

Nouveaux arrivants au Canada

Appels à l'action de la CVR : N^{OS} 93 à 94

- Aucune initiative en cours déterminée.

Autres actions de réconciliation – Initiatives en cours

Santé et bien-être

- Appui de l'organisme Neecheewam et collaboration avec ce dernier afin d'élaborer le programme intitulé « Ata Chiminis Misigew », qui signifie « L'aigle vous accueille ». Ce programme vise à lutter contre les dépendances et à aborder les problèmes de santé mentale par l'accès à un centre de traitement polyvalent et qui tient compte des liens culturels pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle.
- Soutien de nouveaux cliniciens autochtones en santé mentale et en consultation spirituelle au sein de l'équipe StreetReach de Winnipeg en coordination avec le Tracia's Trust, la stratégie provinciale visant à soutenir les enfants et les jeunes victimes d'exploitation sexuelle. Soutien du programme intensif du Peer Mentor Family Preservation Service (service de préservation familiale appuyé par un mentor) par l'entremise de l'équipe d'intervention pour lutter contre les dépendances à l'intention des Métis pour empêcher l'appréhension par les services à l'enfant et à la famille.

Logement et infrastructure

- Continuer de respecter l'entente bilatérale de 10 ans sur le logement en vertu de la Stratégie nationale sur le logement partagée par les gouvernements du Canada et du Manitoba. L'investissement de 450,8 millions de dollars est offert aux familles, aux collectivités autochtones et aux Canadiens vulnérables qui ont besoin de financement à long terme pour un logement communautaire au Manitoba.

Langue et culture

- Subventions de fonctionnement et de développement des collections octroyées à trois bibliothèques des Premières Nations pour permettre aux collectivités de recueillir du matériel et d'offrir des programmes qui reflètent les intérêts de la collectivité. Certaines collectivités encouragent les auteurs locaux et ont publié leurs propres ouvrages. Le University College of the North et les bibliothèques des Premières Nations ont présenté des ateliers sur leurs services lors de conférences provinciales.
- Financement de base accordé à Indigenous Languages of Manitoba, un organisme sans but lucratif voué à assurer la force et la survie des langues autochtones au Manitoba.
- La Direction des services de bibliothèques publiques a organisé le webinaire avec le projet Circles for Reconciliation. Le webinaire a été présenté dans le milieu des bibliothèques publiques et peut être consulté sur demande.

- Soutien d'un groupe d'aînés autochtones afin qu'ils participent à la conférence du National Gathering of Elders (rassemblement national d'aînés). Cette conférence porte sur la réconciliation, la revitalisation culturelle et de la langue, les femmes et filles autochtones disparues et assassinées et les changements climatiques. Cet événement visait à promouvoir les échanges culturels et le partage des traditions et de la langue entre les aînés et d'autres Canadiens autochtones ainsi que les jeunes.
- Financement accordé aux organismes artistiques et culturels sans but lucratif qui offrent des programmes artistiques aux collectivités urbaines faiblement desservies ou sous-représentées, ainsi qu'un soutien supplémentaire au pavillon Quaumajuq du Musée des beaux-arts de Winnipeg. L'administration de cette subvention a été transférée au Conseil des Arts du Manitoba en 2020. Les organismes qui reçoivent du financement dans le cadre de la subvention d'exploitation des centres d'art urbain en 2020-2021 comprennent :
 - Art City Inc.
 - Artbeat Studio Inc.
 - Freeze Frame
 - Gas Station Arts Centre
 - Graffiti Art Programming Inc.
 - Manitoba Printmakers Association Inc./Martha Street Studio
 - Manitoba Theatre for Young People
 - Ndinawemaaganag Endaawaad Inc.
 - NorVa Center
 - The Edge Urban Art Centre
- Continuer à fournir plus de 300 000 \$ de fonds annuels au Festival du Voyageur. Le festival d'hiver annuel a des liens étroits avec les communautés francophones et métisses et donne vie aux histoires des voyageurs, des Métis et des Premières Nations.

Développement des compétences et formation

- Continuité d'un programme de stages pour les Autochtones au sein du ministère des Finances. L'initiative vise à renforcer la représentation autochtone au ministère des Finances du Manitoba en permettant à un candidat autochtone compétent de faire un stage d'un an. Ce stage permettra au candidat d'acquérir une expérience de travail précieuse et l'aidera à renforcer ses connaissances concernant le ministère des Finances du Manitoba. Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des collèges et universités du Manitoba pour cibler les étudiants autochtones récemment diplômés qui souhaitent accéder au marché du travail.

Développement économique

- Suivre le protocole d'entente visant le transfert aux Premières Nations des biens, de la propriété et de l'exploitation des opérations aéroportuaires et maritimes du Nord de la

province. Le 20 février 2020, le premier ministre du Manitoba, Brian Pallister, et le grand chef Arlen Dumas, AMC, ont signé un protocole d'entente pour officialiser ces discussions. Une fois conclue, cette entente permettra aux Premières Nations de contrôler de façon autonome les infrastructures de transport dont elles dépendent quotidiennement et profitera à l'économie du Nord.

- Renouveler le First Peoples Economic Growth Fund, un important partenariat avec l'Assembly of Manitoba Chiefs. Cette initiative conjointe de développement économique se veut un processus de collaboration entre l'AMC et le gouvernement du Manitoba et fournit du financement pour appuyer les propositions commerciales des Premières Nations du Manitoba qui sont économiquement viables. Le fonds couvre sept volets :
 - Aide au plan d'affaires;
 - Développement des compétences;
 - Prêts d'entrepreneur;
 - Prêts pour la croissance économique communautaire;
 - Investissements en coentreprise;
 - Assistance après-vente professionnelle;
 - Investissement dans les ressources et l'énergie.

Perspectives d'avenir

La Loi sur la réconciliation prévoit un mécanisme transparent de surveillance et d'évaluation des mesures prises par le gouvernement du Manitoba pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus de réconciliation. L'un des outils mis en œuvre par notre gouvernement pour surveiller nos progrès est le rapport d'étape annuel de la Loi sur la réconciliation, qui décrit les mesures qui contribuent à la réconciliation dans notre province.

La réconciliation est ancrée dans des relations respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones. La détermination des mesures précises qui devraient être prises ne peut être faite que de façon collaborative en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le gouvernement du Manitoba s'engage à mettre en place un processus de mobilisation du public pour connaître les priorités de réconciliation des nations autochtones, des peuples autochtones et de tous les Manitobains. Cette mobilisation du public guidera l'élaboration d'une stratégie de réconciliation au Manitoba. La stratégie sera aussi guidée par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et par les principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Il reste encore beaucoup à faire au Manitoba pour s'attaquer à la réconciliation, et le gouvernement du Manitoba reconnaît que ces efforts doivent être collaboratifs en plus de faire participer les peuples autochtones et non autochtones de tous les secteurs de la société. Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à emprunter sur cette voie avec les dirigeants autochtones et la collectivité.

Disponible en d'autres formats, sur demande.